Zeitschrift: Mémoires et observations recueillies par la Société Oeconomique de

Berne

Herausgeber: Société Oeconomique de Berne

Band: 6 (1765)

Heft: 3

Artikel: Troisieme essai sur la question proposée ; quel doit être l'esprit de la

législation pour encourager l'agriculture

Autor: Mniszech / Correvon

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-382628

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

TROISIEME ESSAI

SUR LA QUESTION PROPOSÉE

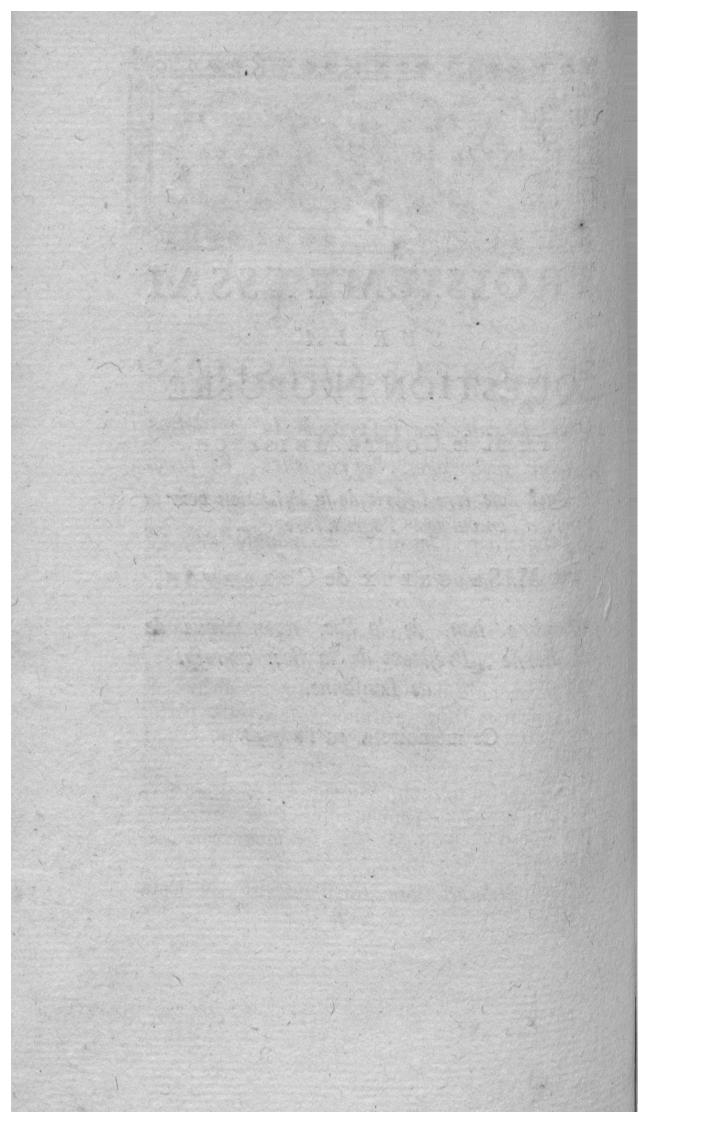
Par M. le COMTE MNISZECH

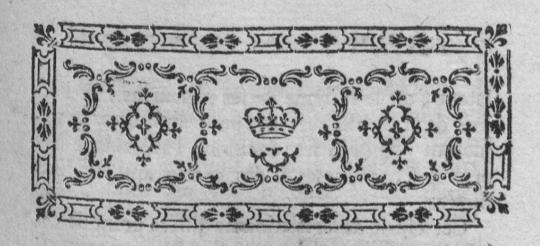
Quel doit être l'esprit de la législation pour encourager l'agriculture &c.

Par M. SEIGNEUX de CORREVON,

Membre hon. de la Soc. œconomique de Berne, Président de la Soc. corresp. de Lausanne.

Ce mémoire a eu l'accessit.





ESSAI

SUR CETTE QUESTION:

Quel devroit être l'esprit de la législation pour encourager l'agriculture, & favo-riser rélativement à cet objet essentiel la Population, les arts, les manufactures & le commerce?

A législation n'est point ici celle qui a pour objet la conduite morale des hommes, qui se propose de contenir leurs penchans, & de reprimer leurs passions. Mais cette partie de l'autorité suprème qui tend au plus grand bonheur d'un peuple, en portant ses vues sur tous ses besoins, en l'animant à tirer de sa terre tout ce qu'elle peut produire, & de sa propre industrie de quoi se passer autant que possible de celle des autres.

La législation sera ou l'autorité du légis.

lateur, ou le système de ses réglemens; & l'esprit de la législation sera, pour ainsi dire, le génie qui préside à ses décisions l'assemblage des principes, des vues & des motifs qui les ont dictées.

Cet esprit de législation ne différe point de colui des loix, qui selon l'illustre Montesquieu est la connoissance & l'application de tous les rapports qui doivent se trouver entre les loix & le physique du pais, sa situation & son climat, le goût & le génie de ses habitans, l'elpece de bonheur dont il est susceptible, le degré de prosperité auquel il peut parvenir, & auquel il femble qu'il doit se borner.

Tous les réglemens de cette législation doivent tendre à ce que la nation qu'elle dirige le fuffise à elle même pour être indépendante, & s'il est possible nécessaire à celles qui l'environnent, de façon à rendre respectable son alliance. & à ferrer d'autant mieux avec elles les

nœuds d'une affection sociale.

Cette législation agit extérieurement, pour écarter des pais qu'elle gouverne, ce que la prudence, lui permet ou lui ordonne d'en éloigner; & dans l'intérieur, pour y faire naître, animer & recompenser toute industrie louable, soit qu'elle ait pour objet le sol même, ou les matieres qui y croissent, industrie sans contredit la plus recommandable & la plus précieuse, soit qu'elle mette en œuvre des matieres étrangeres, auxquelles elle donne un plus haut prix, & un cours dans l'étranger: Mais une de ses plus belles sonctions, & en même tems des plus difficiles, est de-tenir la balance égale, entre les besoins & les moïens d'y pourvoir; entre tous les ordres de personnes que ces besoins & ces moïens interressent; entre la cultivation & les arts, & par la même entre les divers ordres de cultivateurs, comme entre ceux-ci & les artisans; entre ceux qui achétent & ceux qui vendent; entre ceux qui consomment & ceux qui travaillent, mais sur tout en prévenant tout monopole, celui même qui se rend maître de l'industrie.

Les loix seules, quelques bonnes qu'elles puissent être, ne suffiroient pas sans les réglemens d'une police judicieuse, comme l'authorité paternelle seroit insuffisante pour le bonheur d'une famille, si elle n'étoit accompagnée d'attention & d'activité pour fournir à les besoins. C'est déja beaucoup à la vérité d'affûrer le repos d'une société, en réglant la conduite de ceux qui en font partie, c'est déja beaucoup d'y maintenir l'ordre par la justice & le calme, par la justesse de l'équilibre, mais il y manqueroit un point bien essentiel, si l'on n'avoit soin d'occuper utilement le loisir des hommes & de diriger leurs vues de façon que ceux qui travaillent, en même tems qu'ils évitent l'écueil de l'oissiveté, procurent aux autres & à eux mêmes l'abondance & les aises de la vie.

Il y a chez divers peuples libres ou privilé-

giés une législation municipale qui loin de déroger aux vues de la législation supérieure, ne fait que veiller de plus près dans son diltrict à l'exécution de ses réglemens, & menuise pour ainsi dire les détails dans lesquels cette prémiere législation ne peut entrer, quelquesfois elle limite la liberté que donne la police générale, & se gêne elle même pour Ion propre bien.

Mais dans le sujet que nous avons à traiter, il s'agit évidemment de la haute législation, elle seule peut appuier efficacément les vues importantes que l'on s'y propose. Considérons en d'abord les objets, pour déterminer ensuite avec plus de connoissance quel doit en être l'esprit. La question nous les présente dans leur enchainure, & dans l'ordre qui doit nous

guider.

Parcourons cette chaine d'un œuil rapide, pour sentir d'abord l'union des objets qui la composent, après quoi nous aurons d'autant

plus de facilité à l'approfondir.

L'AGRICULTURE fait naître toutes les matiéres nécessaires & indispensables à nos besoins, en y comprenant les produits des animaux qui fournissent à l'homme la nourriture, l'habillement & la couverture, & à ses terres les engrais par lesquels on ranime des sols épuisés.

La Population donne des bras nerveux à la terre & des mains industrieuses à tous les arts, elle fournit dans le nombre des sujets, des ges

nies capables de diverses vues & tournés par là même à des objets différens; les uns propres à former des plans, d'autres qui semblent faits pour en diriger ou pour en perfectionner l'exécution.

Les Arts en général, en éveillant l'industrie, annoblissent la matière, la tournent à mille usages différents, ou lui donnent un prix qui

lui est d'ordinaire très supérieur.

Les Manufactures qui embrassent les arts les plus utiles, après celui qui nous fait vivre, & par là même les besoins les plus réels & les plus pressans; les riches établissement sans lesquels le commerce languiroit, appellent les hommes, parce qu'ils donnent les secours & l'opulence; & c'est ainsi que les manufactures rendent si précieux à l'Etat ceux qui les sondent & les habiles Ministres qui les soutiennent.

Le Commerce écoule tous les produits de la nature & des arts; il fait circuler sans interruption, les biens & les agrêmens que l'indeale de la commerce de l

dustrie a fait naître.

Ces obiets sont tellement liés ensemble, qu'il n'est aucun Etat qui pût se passer en entier d'une seule de ces branches, toutes cependant rélatives & subordonnées à l'agriculture, comme leur mére nourricière; ce sont ces rapports, ces gradations & cette subordination que le simple exposé de la question fait sentir. L'agriculture, objet capital auquel tous les autres doivent se rapporter & preter secours. La population, les arts, les

manufactures & le commerce, autres objets intéressants, mais subsidiaires & subordonnés au prémier, qu'une sage législation doit favoriser comme des canaux indispensables pour en répandre les fruits. Lorsque ces divers objets sont favorisés au point où ils meritent de l'être, ils joignent l'utile & l'agréable au nécessaire & ils opérent dans l'Etat par une heureuse circulation, la plus grande prospérité, dont sa po-

sition le rend susceptible.

Quel ouvrage & de quelle importance que celui de la législation pour affortir & remplir completement ces divers buts! Porter au plus haut point auquel il soit possible le lustre & la faveur du prémier des arts; Procurer au pais que cette législation gouverne tous les arts nécessaires & quelques uns des arts agréables, dans la juste proportion qui leur convient relativement au local, aux mœurs de ses habitans, ou aux vues fages de les corriger. Fortisier un genre sans épuiser l'autre. Donner une faveur impartiale à tous, selon le degre d'utilité que chacun d'eux apporte aux citoiens d'une ville, aux habitans d'une province, la nation entière. Faire enforte que les matieres du lieu soient travaillées, que celles de l'étranger n'y viennent que pour être ouvrées & qu'elles entrent toutes dans le commerce. Que le peuple abonde à proportion de l'indultrie, & sur tout que l'agriculteur qui nourrit l'artisan, le fabricant, le commerçant, le soldat, le Magistrat, le Souverain, soit lui même l'aise par une consommation facile ou par une exportation avantageuse. Ces objets rapprochés & tous dignes de la plus sérieuse attention nous offrent un canevas leger de ce qu'une bonne législation a de grand & d'intéressant à opérer. Pour le bien sentir, il ne faudroit que produire une législation vigilante, philosophe & toûjours active, il suffiroit presque de la voir agir dans Salente, inspirée par

Minerve (a) c'est-à-dire, par la sagesse.

Prouvons d'abord que l'agriculture doit être protégée & encouragée pour elle même, & recherchons ensuite comment la population, les arts, les manufactures & le commerce doivent être favorisés rélativement à l'agriculture, c'est-à-dire, en vue de la rendre plus florissante.

I. PARTIE,

Que l'agriculture doit être encouragée & favorisée pour elle même.

L'agriculture est incontestablement la base de tous les établissemens, le prémier & le plus éssentiel de tous, puis qu'aucun ne sauroit prospérer que celui-là n'ait précédé & assûré la subsistence, l'abondance & le bon marché à tous les autres. L'agriculture doit précéder la population; comme le sestin doit précéder l'arrivée des convives. Elle doit précéder les

⁽a) Telem. Part. III.

doit précéder le travail, parce que la disette où la cherté mettroit un trop haut prix à l'ouvrage. Elle doit précéder le commerce, parce que la circulation ne peut avoir lieu, dès que l'obstruction est dans le principe, ou dans les prémieres voies, parceque le commerce ne sauroit prospérer, lorsque ces opérations ne se sont pas dans le sein de l'abondance, qui allége les entretiens, les salaires & les dépenses de toute espece.

Sully, pour faire fleurir la France, ne vouloit que des laboureurs & des pastres. L'une de ses maximes favorites étoit que le labour & le pâturage étoient les deux mammelles de l'Etat. Il regardoit l'agriculture comme la base de sa puissance, l'appui de sa grandeur, la source du bonheur public.

La valeur respective des Provinces se mefure sur l'abondance de ses productions; & si l'on a dit éloquemment que c'est dans les champs couverts d'épies que germe la victoire (*), on dira avec plus de vérité & de certitude encore, que c'est dans ces champs fortunés que germe l'industrie la mêre des arts.

Sully qui avec l'ame d'un citoyen, portoit l'ame d'un philosophe, préféroit le produit attaché au sol, qui ne peut-être facilement envahi, aux conquêtes qui excitent le ressentiment & la jalousie. Il donnoit sa prémiere attention au produit qui assûre la liberté d'un

(a) Telemi des M.

^(*) Eloge du Sully.

peuple, qui met les étrangers dans une sorte de dépendance, comme le besoin de ce prémier nécessaire met dans la dépendance de l'étranger, lorsque cet étranger peut le fournir, ou le refuser. Ce produit de la terre ne peut en être distrait qu'au profit de ses habitans par un trafic plus avantageux; au lieu que le produit des arts & des manufactures peut-ètre enlevé par l'artifice des rivaux & passer avec les artistes dans tous les pais du monde.

Dès qu'il est reconnu que l'agriculture est le prémier des arts, parce qu'il a pour objet les matiéres du prémier besoin, le prémier office d'une bonne législation sera de lui donner toute l'attention, la protection & la faveur dont il est digne par sa nature & par son influence sur

tout le reste.

La science du Gouvernement aconomique, dit un auteur éclairé (M. Thomas) est proprement la science de l'Etat: l'administration des finances n'en est que le mécanisme, ou l'ordre à mettre dans la conservation des biens que la science œconomique a produit. C'est celle-ci qui pénétre à la Jource des richesses, c'est elle, qui les fait naître, qui les augmente, qui en dirige les progrès, qui les distribue.

1°. Le labourage, ce prémier emploi des hommes, étant reconnu le fondement de tous les autres, les laboureurs formeront une classe bien précieuse, & qui devroit être par là même bien privilégiée. Les grands doivent penser qu'ils ne peuvent se passer du laboureur, au

lieu que le laboureur pourroit subsister sans eux. Cela étant ,l'humanité & l'intérêt général concourent à faire sentir la nécessité de veiller à leur conservation. Cependant convenons ici, & nous le répéterons peut-être lorsqu'il s'agira de la population, que dans presque tous les païs du monde, on n'y est point assés attentit. Que d'enfans & de femmes enceintes périssent faute de sages semmes, expérimentées & instruites de leur métier. Combien de péres & de méres de familles, de jeunes gens robustés, ou meurent faute de secours éclairés de la médecine, ou tombent dans une langueur à la suite d'une maladie, dont il auroit été facile de les tirer s'ils eussent été secourus à tems! Combien d'autres demeurent estropiés, faute de chirurgien, capable de faire bien une reduction ou d'opérer en des cas tant soit peu hors du courant! Combien d'hommes n'emporte pas à la campagne une épidémie, avant que l'on y oppose des remédes salutaires. On s'est plaint en divers pais que l'on ne faisoit pas pour l'humanité les efforts que l'on faisoit pour arrêter les progrès d'une épidémie d'animaux.

2°. La prémiere marque de protection ou de faveur que la législation peut donner à l'agriculture est de mettre en honneur & en crédit ce bel art. Sans imiter servilement les Chinois, sans labourer de ses propres mains, comme l'Empereur de ce vaste Etat, sans crées des mandarins de l'ordre du peuple, le ches

d'un Etat peut animer par des moiens efficaces le goût de la vie champêtre, récompenser les travaux & l'application de ceux qui s'y vouent

& qui s'y emploient avec succès.

3°. On protégera l'art de l'agriculture, en favorisant tout ce qui peut en étendre les connoissances, en réhausser le goût, en exciter la pratique, en faciliter les progrès, soit par l'éducation domestique, par les écoles, ou les exercices académiques & par des livres. Des compagnies mêlées de philosophes & de praticiens, des bureaux établis pour écouter, animer & récompenser toutes les entreprises propres à faire naître, ou à perfectionner quelque branche rélative à l'agriculture, quelque citoïens zélez, répandus dans les différents districts, pour veiller à ce qui se fait, & à ce qui se pourroit faire de mieux encore, pour présider en quelque sorte aux essais que seroient en divers genres les particuliers, & en rendre compte aux bureaux ou aux compagnies formées pour ces objets. Tout ce que je viens de présenter fort en racourci, fera sentir deux vérités; l'une que la bonne volonté des individus éclairés & laborieux, doit être le prémier mobile d'un pareil ouvrage; l'autre que cette bonne volonté seroit presque infructueuse & elle n'étoit aidée & sécourue par une sage législation.

4°. Si l'on avoit des écoles pratiques dans lesquelles des maîtres bien choisis & dirigés par des livres simples & judicieux pussent exercer la jeunesse sur quelques terreins incultes, mais susceptibles de bonification; on s'appercevroit bientôt combien des terres sauvages & négligées peuvent changer de nature en de bonnes mains; ces légers essais prouveroient à l'œil, quoi qu'en petit, les grands avantages des défrichemens; le succès en inspireroit le goût aux communautés, aux seigneurs & à tous ceux qui ont de vastes terreins en friche ou seulement

négligés.

5°. La matière des défrichemens a déjà été mise dans le plus grand jour, & présentée comme l'une des mines les plus riches à découvrir, mine capable de peupler & d'enrichir un Etat; au lieu que celles du Méxique & du Perou n'ont fait que le dépeupler & en corrompre les mœurs. Aussi le grand Sully, ce ministre d'une profonde intelligence, n'hésita point de proposer des récompenses à ceux qui mettroient en valeur des terreins incultes. Si les prémiéres richesses sont des terres fertiles, les richesses restent pour ainsi dire dans la mine tant qu'il reste des terres en friche ou mal cultivées. C'est sur ce point que la sage législation doit se montrer à propos, non avec un visage d'autorité, comme pouvant gêner la liberté, disposer du patrimoine, ou de la peine des sujets; mais avec cet air gracieux & paternel qui fléchit si aisément la volonté la plus affermie, en lui montrant des avantages & en lui offrant des moiens & des facilités pour les acquerir. UM

Un des grands malheurs de l'humanité est d'être entrainée par l'habitude. Il est bien difficile de regarder comme un mal ce qu'on a vu de tout tems; que de choses excellentes on ne fait point par ce qu'on ne les a jamais faites (a). C'est par des cordeaux d'humanité qu'il faut entrainer les esprits pour vaincre ce foible du commun peuple (b), par tout où les friches, les bruiéres, les paturages ont de légitimes propriétaires, ils doivent en avoir la libre disposition, une législation également juste & prudente ne pourroit & ne voudroit contraindre la volonté: mais elle peut l'éclairer par des représentations & la gagner par des encouragemens; par des franchises de dixmes, de lauds & de censes pendant un nombre d'années; des secours à ceux qui bâtiroient sur ces nouveaux terreins pour les mettre en valeur, quelque prêt à bas intérêt ou même lans intérêt pour soûtenir les prémiers travaux; l'exemple des communautés qui ont considérablement amelioré leur fort par de tels changemens ; l'augmentation de rente que leur procure la simple cloture des fonds d'une bonne qualité, des récompenses à quiconque établiroit un nouvanu domaine, un prix à celui qui mettra sur pied une nouvelle charrue, un nou-

⁽a) Eloge du Duc de Sully par M. Thomas.

(b) Vorés le Mandat imprimé de L. L. E. E. de Fribourg du mois de Mars 1764.

veau bois de tant d'arpents, là où les bois manquent & ces moiens & d'autres encore qui se modifieront avec les circonstances applaniroient

insensiblement les difficultés.

6°. Quoi qu'à tout prendre il fût plus avantageux que les terres quelconques possédées par des communautés passassent à des particuliers, qui sont beaucoup mieux en état de les cultiver; ce qui pourroit se faire par des accenlemens, ou par des aliénations, lors qu'une communauté pourroit à peu de frais fermer un terrein naturellement fertile, y introduire de bonnes eaux & l'affermer pour en tirer une rente; elle rempliroit également les vues que l'on se propose. Il n'y auroit que ceux dont l'aprêté, l'inégalité, ne pourroit être furmontée ou applanie que par des travaux & des dépenses considérables, qui dussent nécessaire, ment changer de main, pour le plus grand profit de la communauté: mais elle ne devroit y être portée que par des conseils, invitations & des encouragemens.

7°. Une excellente pratique introduite à Zurich, par une compagnie établie depuis peu d'années, sous le nom d'amateurs ou scrutateurs de la nature *, est de publier un an à l'avance des questions rurales, sur lesquelles les cultivateurs les plus éclairés, de l'ordre du

176 . III. 2.

^(*) Cette Compagnie ou Société porte le titre de Natur vorber Gesellchaft.

peuple, sont invités à réfléchir, & à fournir par écrit leurs réfléxions, qu'ils doivent remettre au sécrétaire deux mois avant l'assemblée solemnelle, qui doit prononcer sur le mérite de leur travail. Ce n'est pas tout; ces mêmes agriculteurs (l'élite sans doute des paisans du canton) reçûs & placés honorablement dans cette assemblée, sont invités à dessendre ou à éclaircir entr'eux ce qu'ils ont pensé; le sécrétaire en recueille le résultat, après quoi (le pour & le contre oui) le président selon le délibéré de la compagnie, distribue à ceux qui ont le mieux réussi les prix statués avec des éloges & des remercimens à tous. Bientôt après on fait imprimer le précis de ce qui s'est pasle, les noms des païsans qui ont reçû ces marques d'honneur & les questions nouvelles qui leur sont proposées pour l'année suivante. On n'aura pas de peine à comprendre combien ce lage & patriotique institut enflamme les esprits du désir de bien faire, d'acquerir des connoissances, de se rendre utiles à la patrie; quelle émulation & quelle harmonie elle répand entre les divers ordres de citoyens! Ce melange de magistrats, d'ecclésiastiques, de philosophes & de simples cultivateurs ne présentant d'autre autorité que celle de la raison & de l'intérêt commun, est peut-être le meilleur reméde qu'on ait jamais emploié, d'un côté pour guérir le peuple des préventions qui l'attachent aux pratiques même abusives & superstitieuses de ses peres; & de l'autre le meilleur moient

pour mettre les personnes d'un ordre supérieut dans le cas de tirer tout le parti possible du simple bon sens du peuple, & de faire goûter aux païsans les plus prévenus, leurs vues &

leurs principes fans aucune violence.

8°. Les communautés, furtout celles des villages, ont presque toutes de vastes terreins communs, qu'elles sont hors d'état de bonisser par elles mêmes en entreprennant des ouvrages qui demandent beaucoup de conduite, de travaux fuivis & de dépenses. Ces entreprises demandent des particuliers riches, ou très capables, qui s'y vouent tout entier. Or je dis, que par tout, sans toucher, ni déroger aux droits des communautés, où des particuliers de ce caractere prendroient à cœur de former par des défrichemens nouveaux & dispendieux; de nouvelles terres labourables, entreprendroient d'établir de nouvelles prairies, d'amener dans une plaine séche un ruisseau, ou les eaux bienfaisantes d'une rivière éloignée; de mettre en valeur de vastes bruiéres; d'établir des bois de haute futaie en des lieux où les bois manquent; par tout où l'on voudroit déssecher un marais & contribuer par-là à la fécondité & à la salubrité d'un district, une législation attentive gagneroit beaucoup, ou procureroit un très grand bien en facilitant les moiens d'y réussir, par des avances, des priviléges, oil des encouragemens.

10°. Le droit de parcours dans certains prés 1 & en général dans les campagnes de bleds affirjetties au pâturage après la récolte, a de grands inconvéniens; cette facheuse servitude met des entraves & un obstacle presque invincible à la liberté des arrangemens qu'exige une bonne œconomie & continuera à la rendre languislante & imparfaite jusqu'à ce qu'on l'en ait totalement affranchie par les passations à clos, on par la permission de fermer les sins ou grand mas de terre ; avec défense d'y mettre pâturer le bétail, si ce n'est châcun sur son terrein propre & particulier. Ce moien ou celui des cantonnemens sera le seul correctif des domaines qui ont trop peu de prés, à proportion de leurs champs; par là on sera sûr d'augmenter tout d'un coup les grains, le fourage & le bétail.

10°. Les mas d'une trop grande étendue sont evidenment sujets à être négligés & mal cultivés. Cent arpents partagés entre dix propriétaires rendront peut être le double qu'auparavant; par ce qu'ils auront dix cultivateurs au lieu d'un; plus de bras, plus de culture, plus de bétail & par là même plus d'engrais. Le seul exemple du Romain qui après avoir donné les deux tiers de son fond en dot à ses deux filles, retiroit autant du tiers qu'il s'étoit reservé, suffiroit, quand même nous n'aurions pas des preuves à peu près pareilles continuellement sous nos yeux. Ainsi comme la subdivision des grands domaines ou des grandes piéces de terre doit nécessairement augmenter le nombre d'hommes & le produit des fonds

qu'ils cultivent, tout seigneur de fief, & en général tout ce qui réprésente la législation fera un très grand bien, en en facilitant le partage, & en profitera pour son propre compte. Cela étant, c'étoit une faute ou une erreur sensible de nos peres, lors qu'en abergeant, ou donnant à cense des terreins incultes, souvent assés vastes, ils avoient coûtume de mettre entre les clauses essentielles, celle de ne

pouvoir divifer le fond.

11°. Dans tout pais où le cultivateur ne verra pas un retour raisonnable de ses avances il rallentira ses dépenses & ses travaux; il s'interessera moins à sa culture, qui dès lors diminuera & avec elle tout ce que cette culture soûtient. Si le laboureur ne jouit pas de l'aifance, il ne la procurera pas aux autres; fa misere ne produira jamais l'abondance, ni aucune espece de prospérité; & il ne sauroit se dégoûter de son art, sans priver quelqu'un d'une partie de son nécessaire. Pour qu'il soit à l'aile, il faut que la vente de ses grains soit avantageufe, & pour qu'elle soit avantageuse, il faut qu'elle soit aussi libre qu'il est possible. "On " ne sauroit trop répéter (dit l'auteur de l'é-" loge de M. de SULLY) que l'abondance fut 3. l'heureux effet de la liberté des grains; par " là, du tems de Sully, la France devint le grénier de l'Europe; elle jouit de cet avan-, tage sous les régnes de Henri IV. de Louis XIII. & dans les prémiers tems de Louis XIV. " & l'on affare que le riche produit des grains,

» qui alors étoient à un prix assés haut est » diminué aujourd'hui des 5 " La raison qu'on en rend, est qu'en 1661. M. Colbert pour favoriser les manufactures sit désendre l'exportation des grains pour que la subsistance des ouvriers étant à bas prix, la fabrication & la main d'œuvre se trouvassent moins cheres que chez l'étranger. Le prix des grains qui avoit été souvent à 25. L. tomba à 7. 8. 9. ou 10. livres. Bientôt la culture diminua. Dans les mauvaises années la valeur des productions n'égaloit pas la dépense. On prit donc le parti de les abandonner; peu à peu les campagnes ont dépéri; & la France qui produisoit 70 millions de septiers de bleds en produit à peine 40 nullions aujourd'hui (1).

L'Angleterre qui jusqu'au milieu du siécle passé recevoit dans ses ports & sur ses marchés une quantité très considérable de bleds de France, changea bien de face, desqu'elle eut converti des communes incultes & des pâturages arides en champs sertiles ou en prairies; mais surtout depuis qu'en l'année 1689. époque des riches moissons d'Angleterre, le prix de l'exportation des grains sut institué à raison de 5 schellings par quarter (2) de froment,

⁽¹⁾ Remarques si r le: avantages & les desavantages de la France & de la grande Brétagne par rapport au commerce &c.

⁽²⁾ Le Quarter fait le 5 d'un tonneau, ou 24 boisseaux de Paris.

jusqu'à 2 schel. 6 den. pour le gruau d'avoine, paiable quand l'exportation est faite par un vaisseau Anglois, dont l'équipage est les deux tiers national. Il est inconcevable de quelle prospérité cette sage & hardie délibération a été la fource. Malgré les craintes qu'eurent alors les manufacturiers & les commerçans, du rencherissement des grains sur les marchés, qui devoit entrainer celui de la main d'œuvre; il a été prouvé que dans le cours de 64 années qui s'étoient écoulées depuis 1689. à 1752. le prix du froment avoit diminué de 8 sch. 2 den. par quarter, ce qui ne peut-être attribué qu'à l'accroissement de la culture, animée & encouragée par la gratification, outre que tandis qu'elle coûtoit de 2. à 300 milles livres sterlings annuellement, ce sacrifice valoit à l'Angleterre, un million, cinq cent mille livres sterlings dans le même terme. L'on sentit quel effet prodigieux à dû opérer cette émulation, puis qu'au lieu d'acheter des grains, comme elle y étoit forcée jusques vers le milieu du XVI. siécle, elle s'est mise en état de vendre les trois quarts de ses recoltes sans rilque de se dégarnir. Cette culture augmentée, aiant accrû d'ailleurs son bétail, ses engrais, sa population, sa marine & les richesses de son commerce. Ce paralelle de l'état de la France abimée par la défense de l'exportation, avec celui de l'Angleterre, qui date sa grandeur du jour qu'elle y attachat un prix, semble décider en faveur de la liberté & de ce commerce

de grains & y conduire la législation; quoi qu'on ne puisse disconvenir qu'il n'y ait de grandes différences à mettre entre une isle puisfante que sa marine met à portée de tous les pais, & les Etats privés de ce grand secours, placés fort avant dans les terres & d'ailleurs entourés de pais qui produisent des grains en abondance, dont ils font commerce. Mais dans cette position même (certainement moins avantageuse) ll est toûjours un principe incontestable; c'est qu'on ne réussira jamais à animer l'agriculture, sans lui affurer un heureux débit, & que si l'on ne peut esperer de le trouver par la liberté de l'exportation, il faut le chercher dans le nombre des consommateurs. Ou exporter, ou consommer; on ne sauroit contester la vérité de cette maxime; l'alternative est indifpensable. Il faut ou une liberté sans entraves, ou une consommation assurée dans l'intérieur par un nombre d'habitans proportionné aux moïens de les nourir. Sans cela les cultivateurs diront toùjours, tant que nous n'aurons pas l'une ou l'autre de ces ressources, à quoi bon augmenter la fatigue de nos travaux? Gardons nous bien d'étendre nôtre culture ; des recoltes plus abondantes ne feroient que nous accabler, avilir le prix de nos grains & augmenter nos avances sans espoir de les reconvrer. Quelqu'un a dit, qu'arrêter l'exportation des draps, c'étoit bruler les métiers des manufactures. Qu'on suive cette idée dans les autres genres; Voilà deux grandes considérations que la lé-

gislation des pais situés en terre ferme, & éloignés des mers est appellée a mettre en balance; la crainte d'une disette dans les mauvaises années avec la crainte d'une abondance sans débouchement, ou sans une profitable consommation. A la verité, on calme la prémière, en soûtenant par des preuves de fait, que la disette est infiniment plus rare dans les pais où la liberté du commerce des grains soûtient & encourage l'agriculture. On allégue pour exemple qu'en 1709. le septier de bled valoit en France 100 livres tandis qu'il ne valoit en Angleterre que 43 livres, c. a. d. le double du prix ordinaire de ce tems là. Que dans la disette de 1693. à 1694. le bled coûtoit moins en Angleterre qu'en France, quoi que l'exportation n'y fût établie que depuis 3. à 4années.

Quant à la crainte d'augmenter les grains ou d'en avilir le prix au préjudice du laboureur, la législation a ces deux ressources; l'une de resserrer l'entrée des grains étrangers, à mesure que la bonne culture augmente ses productions; l'autre d'accroître sa population par les divers moiens qu'on indiquera.

Avant de quitter cet article, faisons sentir la différence de deux genres d'exportation qu'on pourroit confondre; celle des choses qui ne peuvent donner ou recevoir aucune valeur nouvelle par le travail, telles que les grains, & celles des matieres qui peuvent être manufacturées. Ainsi sous le regne de la Reine

Elisabeth, l'exportation des laines fut défendue; dès lors les manufactures & les arts augmenterent le nombre d'hommes comme l'exportation des grains permise augmenta aussi le nombre des hommes, par les profits immenses qu'elle ouvrit à la culture. Il est donc clair qu'entre les choses qui croissent dans le même pais, les matieres brutes qui peuvent être élaborées doivent y être retenues, jusqu'à ce qu'elles ayent acquis par le travail de ses habitans, toute la valeur dont elles sont sufceptibles; tandis que celles qui ne peuvent recevoir ce genre d'élaboration & cette augmentation de prix doivent être exportées ou emploiées le plutôt, & le plus à propos qu'il dera possible pour convertir en argent ou en d'autres valeurs utiles l'excédant de la consommation nécessaire & travaillée à nouveaux frais à se procurer de nouveaux produits.

Héaux du commerce & doit être moins toléré encore dans le commerce des grains que dans tout autre, par le mal que peut faire soussirir à un grand nombre d'hommes l'avarice & l'avidité d'un seul. Aussi est-il punissable dans les cas, où sans qu'un païs manque de grains, il fait éprouver les maux ou les craintes d'une disette; une sage législation ne néglige rien pour le prévenir ou pour rompre cet odieux monopole, des qu'il est formé. Je ne sais si dans aucun cas il pourroit être favorable à l'agriculture; mais il est incontestable que ce

ne sera jamais un moien légitime de la fervir & de l'avancer. Outre que ce n'est point d'ordinaire les agriculteurs qui l'exercent, puis que tout au plus, si quelqu'un d'eux étoit assez grand terrein pour former des greniers considerables & qu'il n'accumulat que ses recoltes, ce ne pourroit être un monopole qu'autant qu'il y joindroit les grains qu'il auroit accaparés de petits agriculteurs. En se cas il leur feroit un tort éminent, en les mettant dans la nécessité de racheter pour leur besoin, de ces grains à plus haut prix: Mais ce sont pour l'ordinaire des gens d'un autre ordre qui font ce négoce illicite, en achetant des cultivateurs qui sont obligés de vendre à bas prix, pour attendre ou faire naître autant qu'il leur est possible l'extrême nécessité dont ils abusent toûjours.

Les Souverains préviennent ces extrémités si affligeantes pour leurs sujets, en formant paternellement des greniers publics, ou des magazins d'Etat qui favorisent le laboureur en ne s'ouvrant qu'à propos, pour dissiper des terreurs souvent paniques, ou pour aller au devant des besoins réels, lorsque le prix commun des marchés passe le milieu que l'Etat juge convenable à tous. Mais ces établissements dégénerent entiérement ou plutôt se dénaturent, lorsqu'au lieu de remplir ces magazins du superflu des années abondantes, on accapare annuellement au nom du Prince le produit des terres, & bien plus encore en obligeant les sujets à le vendre à ses intendants, au prix qu'il leur a plu d'y fixer, ce qui les empêche de tirer aucun parti tant soit peu avantageux de leurs recoltes, soit en choisilfant librement le tems de la vente, soit en négotiant ailleurs avec liberté. C'est la conduite que tiennent les administrateurs des revenus du Pape dans la chambre Apostolique, & qui est cause de la décadence totale de l'agriculture dans l'Etat de l'Eglise & du découragement entier des cultivateurs, malgré la fécondité du sol, comme l'observe M. Adisson dans son voïage d'Italie, écrit avec autant de lumiére & de vérité, que de jugement. Cet article fait bien sentir qu'entre tous les monopoles, il ne sauroit y en avoir de plus injuste & de plus contraire à la saine politique, puis qu'au lieu de tendre à secourir le peuple dans sa misere, ou par des adoucissemens de prix ou par des largesses, il ne bute qu'à aggraver son tort en lui revendant chérement ce qu'on l'à forcé d'abandonner à vil prix.

A considérer les greniers publics formés par les Souverains, ou par les villes ou communautés sous leur face ordinaire, on ne peut les envisager que comme des précautions gracieuses contre les craintes & les malheurs d'une disette réelle, néanmoins les Anglois qui remontent volontiers à la source & au principe des choses paroissent négliger absolument de tels moiens. Laissons, disent-ils, aux autres nations l'inquiétude sur les moiens d'éviter

" la famine & ces excessives & subites différences dans le prix des bleds, toûjours causées par la crainte plutôt que par la réalité de la disette... En place de nombreux & valtes gréniers de ressources & de prévoiance, nous avons de vastes plaines ensemencées.... Nos recoltes sont devenues sans bornes, dès que nos laboureurs ont été fûrs d'une conformation certaine au-dehors & au-de-, dans. C'est là une mine nouvelle plus pré-¿ cieuse & plus vraie que celle de l'Amérique (1.) Ce système a certainement de la grandeur & une exacte réalité pour l'Angleterre. Un païs de 40. millions d'acres dont le tiers étoit en communes, que l'on ne cesse de mettre en valeur & dont la partie défrichée a doublé de revenus: une isle opulente qui peut à châque instant faire voler une multitude de vailseaux pour exporter son superflu & rapporter tout ce qui lui est nécessaire. Un tel Etat peut difficilement être imité dans la conduite qu'il tient & dans les principes qu'il adopte rélativement à une si florissante situation. C'est à châque Etat à mesurer sa législation & en particulier ses loix rurales sur les circonstances qui lui sont propres. Cependant & les maximes de l'Angleterre & les succès prodigieux de sa politique sont une excellente leçon pour les autres peuples en leur prouvant par la plus heureuse des expériences, que l'abondance aug-

(1.) Nickols,

mentée par la culture est le plus riche & le moins perilleux de tous les gréniers: Que l'agriculture doit être encouragée & favorisée pour elle même; & que l'office le plus noble de la législation à cet égard, est de donner sa prémière attention & sa prémière faveur aux moiens d'assurer l'abondance de ce prémier nécessaire, qui dans la position privilégiée, où la Suisse notre chere patrie se trouve, peut affermir son indépendance & son repos; augmenter sa population & par là même ses forces & son crédit; accroître ensin sa prospérité par les richesses de l'industrie dont l'agriculture est sans contredit le prémier mobile.

II. POINT.

De la population rélativement à l'agriculture.

Un Etat est estimé puissant à raison du nombre d'hommes qu'il possede; sur tout si pour le maintien de sa liberté dans l'intérieur il est appellé à donner du secours à ses voisins en cas d'attaque, ou, pour le maintien de son lustre & de son crédit au dehors, de donner des troupes réglées à la solde des Princes étrangers en vertu de ses alliances: dans une telle position, ce qui fera la puissance de l'Etat sera une proportion convenable entre le nombre de ceux qui cultivent les terres, de ceux

qui manufacturent leurs divers produits & de ceux qui les défendent. Comme ce qui en fera la force réelle, est le bon usage de la terre, la distribution bien entendue des hommes à la ville & à la campagne; celle de tous les emplois de la fociété, la repartition des travaux dans châque classe, de même que des fruits & des utilités qui en réfultent.

Quoi que cette proportion dépende d'une infinité de combinaisons & puisse être altérée par un grand nombre de cas fortuits, c'est de leur arrangement & de leur liaison entr'elles que la fage politique compose un système pour ne pas y laisser introduire des désordres, dont un seul pourroit influer sur les sources de la

vie & de la felicité publique.

Un païs peut contenir plus d'habitans qu'il n'en peut nourrir & emploier avec les productions de son crû; " mais un peuple qui ne , tient pas de lui même, au moins les cho-" ses nécessaires à la vie, tout puissant qu'il " foit, n'a qu'une puissance mal assurée, pré-» caire & que le tems reduira à la valeur de

, fes terres.

Nous avons vû ci-devant que la population est subordonnée à l'agriculture, si elle ne peut la précéder sans péril, elle doit au moins la suivre de prés. Elle lui est également nécessaire pour la seconder par les travaux & pour la récompenser par les profits que lui procure la consommation. A mesure que l'on défriche, ou que l'on se propose de défricher, il faut augmenter augmenter le nombre des cultivateurs; sans quoi, ou l'ouvrage se rallentiroit, ou il se feroit à un prix qui en absorberoit les profits.

Si les ouvrages ne peuvent se faire par les habitans du lieu, il faut nécessairement qu'il vienne des ouvriers des autres parties du pais ou de l'étranger. Dans le prémier cas, à moins. que ce ne soit pour des travaux qui ne le tiennent pas chez eux, ou dans la même saison, ce déplacement seroit un mal, parce qu'il feroit un vuide & une cessation de travail dans une partie pour le porter dans une autre. Ainsi les vignerons peuvent aller moissonner les campagnes de bleds, lors qu'ils n'en ont point chez eux, comme les laboureurs peuvent & vont en effect travailler aux vignes, pendant que leurs bleds croissent & meurissent. Mais s'il falloit des manouvriers à demeure, il est peu d'endroits où leur déplacement ne fût préjudiciable, parce qu'il n'est presque aucune partie du canton, qui ne pût employer utilement tous ses habitans à des ouvrages qui choment par leur absence, ou qui se feroient mieux & à meilleur compte s'il s'y trouvoit des ouvriers à choix & en plus grand nombre.

S'il est indispensablement nécessaire d'avoir des hommes pour cultiver, il n'est pas moins essentiel d'avoir des consommateurs, à proportion des produits de la culture, parce que sans cela le prix en seroit avili & tomberoit au point de faire abandonner les travaux nécessai-

1765. III. P.

res pour produire cette augmentation. Il faut donc, sur tout si l'on convient que les pais que nous habitons sont dans le cas d'une depopulation réelle, ou cesser de récommander les efforts tendans a augmenter les récoltes, ou adopter de nouveaux moyens pour augmenter le nombre des bouches qui doivent les confumer.

Si l'agriculture perfectionnée favorise & attire la population, il n'est pas moins vrai que la population augmentée étend & perfectionne les soins que demande l'agriculture, DES-CARTES disoit, donnez moi de la matiere & du mouvement & je vais faire un monde, Et mol je dirai avec plus de vraisemblance, donnez moi des terres & des hommes, je vais y faire éclore un monde nouveau, une nouvelle industrie, de nouvelles découvertes, un nouveau bonheur.

Parce que par tout où il y aura concours; il y aura de l'émulation & de la rivalité qui

produisent toûjours les plus grands succès.

Parce que les travaux se multiplient avec les besoins & que là où se trouve un peuple nombreux, le besoin sollieite plus fortement l'industrie, par l'appas du bien être qu'elle procure & par le mépris dont elle couvre l'indolence & la pauvreté.

Parce que l'augmentation du peuple oblige châcun de se cantonner dans le genre d'occupations qui convient le mieux à ses talens, sans se laisser distraire par quelque autre genre auquel l'entraine le besoin ou la disette des sujets.

Parce que là où se trouve une grande population, le vendeur quelconque aura toûjours

un débit heureux.

Une population nombreuse fournit des cultivateurs & des consommateurs, des hommes de peine & des hommes qui la paient pour s'affranchir du travail; des propriétaires riches, qui font les avances nécessaires pour produire les bonifications; des fermiers en Etat d'assurer les baux & des ouvriers pour les travaux journaliers. C'est à la population qu'on doit des artisans attirés par l'abondance, des commerçans qui forment des entreprises & des spéculations, des manufacturiers qui trouvent aisément & à bas prix des aides pour la main d'œuvre. Toutes ces branches se lient comme d'intérêt pour favoriser l'agriculture, l'augmentation & le débit de tous ses produits. Rien ne chome, rien ne languit au milieu d'unpeuple nombreux où tout se meut & où tout circule. Mais c'est que les arbitres de a législation sont trop sages pour oublier, c'est que la culture, les manufactures & les arts ne sauroient prospérer sur tout dans un éxact equilibre, sans population, & que la populat tion ne peut être soutenue que la où régne pour ainsi dire l'agriculture, prémiere source de l'abondance & puissant organe de toutes les richesses que l'industrie fait naître.

La population est donc subordonnée à ce

prémier art, parce que sa prémiere utilité est de fortisser la classe des cultivateurs & après elle tous les autres arts, dans le nombre des sujets qu'elle procure, elle attire d'un côté des samilles industrieuses, qui donnent ou qui soûtiennent l'esprit du travail; de l'autre, elle attire des familles riches ou aisées en état de payer les produits de l'industrie & de l'animer par le prix qu'elles y mettent.

Mais les États ne sont pas toûjours ou du moins ne peuvent être long tems dans ce point de lustre. Le corps politique a ses maladies comme le corps naturel; s'il a des accroissemens il a aussi ses affoiblissemens & ses décadences, & c'est l'un des sujets les plus dignes de l'attention continuelle de ceux qui gouvernent, pour connoître le mal, ses causes &

les remédes qu'on pourroit y apporter.

Le prémier objet de cette attention doit être de constater le fait de la dépopulation. Est elle réelle? Est elle considérable? C'est ce qui saute aux yeux après une peste, une guerre, ou une famine dont les ravages se sont sentir aux moins attentifs. Veut-on savoir au juste ce qu'on a perdu; quel accroissement ou décroissement éprouve successivement un Etat? Il saut dénombrer de tems en tems, pour sormer des jugemens de comparaison, & pour cela il seroit très bien ce me semble d'avoir des époques sixes; comme seroit au moins tous les cinquante ans. Pour faire ce dénombrement d'une manière satisfaisante & vraiment utile

il faudroit dénombrer non seulement les hommes de châque lieu ou diltrict; mais aussi tout ce qui leur appartient, les habitations, les terres & le bétail. Quant aux terres, on observeroit dans quelle proportion elles se trouvent avec les hommes, les montagnes avec les plaines, les terres cultivées avec les terres incultes, & les diverses especes de cultures entr'elles. Quelles parties d'un pais sont les plus saines & les plus peuplées & par là même quelles parties pourroient être bonifiées, ou rendues plus saines par des dessechements de marais, des abbatis de bois, des extirpations. On verroit comment la population se lie avec châque espece de culture selon que l'une ou l'autre prédomine dans un pays. On observeroit par exemple que par tout où les hommes font le travail des animaux, la culture des terres devient pour eux une immense manufacture, & par consequent une source de population. On a observé en France que la grande quantité de vignobles étoit une des grandes causes de la multitude d'hommes; comme on a observé en Angleterre que l'augmentation de la culture substituée aux communes & aux pâturages avoit multiplié sensiblement le nombre de ses habitans. Par l'ouvrage que je propose on verroit encore dans quelle proportion se trouvent les terres avec les divers genres de bestiaux qui doivent les bonisser par le travail & par les engrais. On ne négligeroit pas non plus les chemins, ceux en particulier qui servent à facili38

ter les récoltes, & l'on donneroit une attention férieuse aux eaux, à celles qui peuvent servir au transport des choses nécessaires à la vie & au commerce, & qu'on pourroit encore y faire servir, comme on l'a fait en France par l'admirable ouvrage du canal royal du Languedoc, par celui de Briare & d'autres. On porteroit ses vues sur les diverses qualités des eaux, soit minérales pour les bains & pour la boisson, soit de teintures pour la fabrication & le commerce, & enfin pour la boisson ordinaire, pour l'abbreuvage du bétail & pour l'égayage des divers terreins. L'on auroit ainli une pleine connoissance de la superficie du sol, de ses diverses utilités & de ses défauts; on connoîtroit le nombre d'hommes & d'animaux qui l'occupent, & qui s'y nourrissent ; le nombre de maisons & surtout rélatives à la culture, le nombre d'arpents en châque genre, vignes, prés, champs, bois, pâturages, bruiéres & terres incultes appartenant à châque ville, bourg & communauté. Tout cela conduiroit a connoître la confommation ou exportation des divers produits, en observant si l'un ou l'autre n'absorbe point une espece lente à se réparer, telle que les bois, ou ne consommant pas trop lentement une espece qui y abonde. Enfin l'on auroit des tabelles exactes des mariages, des baptémes, des morts & des émigrations de châque district, & en distribuant les habitans d'un district par classes, on s'éclaireroit sur ce point intéressant, quel genre s'assoibllt, ou se fortifie,

celui des laboureurs, des artisans, des marchands ou des foldats; à quel point y croiffent ou diminuent l'éducation, le travail, les sciences & les arts. Le résultat de toutes ces opérations seroit de procurer au chef d'un Etat, une connoissance complete, précise & détaillée du fort, & du foible de ses diverses parties, & de sa population rélativement à l'agriculture & à tous les autres genres plus ou moins nécesfaires à la prospérité publique & particuliere. Que d'utilités résultéroient d'un pareil travail, dès que les annotations auroient été rangées par classe & rapprochées châcune de son objet? Quelles lumières ne donneroient elles pas pour perfectionner la législation? Mais pour nous en tenir à l'article que nous traîtons, un dénombrement fait avec l'étendue que je propose découvriroit non seulement les vuides de la population, mais dans quelle partie d'un pais & dans quelles classes d'habitans ce vuide se trouve. À l'aide de ses annotations lorales on verroit bientôt d'où vient le mal; si c'est de la stérilité du fol, ou de la paresse des habitans à le cultiver : si c'est des intempéries du climat auquel en certain cas on peut rendre la Salubrité, ou d'un dégoût qu'on peut quelquefois guérir, en ne négligeant aucun des moiens possibles pour affectionner le sujet à sa terre natale & pour le porter à sa culture. Mais revenons sur nos pas pour donner plus d'ordre & de poids à nos réflexions.

Des que la dépopulation d'un pais est bien

constatée ou par les dénombrements, ou même par la voix publique & par une expérience journaliere, qui fait sentir la disette d'ouvriers dans l'agriculture & dans les arts; on ne fauroit trop-tôt en chercher la cause & l'on voit au prémier coup d'œil, qu'elle est physique, ou morale, directe, ou indirecte, rapide, ou lente; selon qu'elle agit avec plus ou moins de progrès, & par des degrés plus ou moins sensibles.

Lorsqu un païs a été long tems le théâtre de la guerre, que ses habitans ont été moissonnés par une peste, par des maladies épidémiques, par les horreurs d'une famine, ou d'une guerre civile, il faudra tâcher de le repeupler par des moiens puissamment actifs, ou se résoudre à le voir longtems dans la plus trifte langueur. Le mal étant physique, direct & rapide, il faudra lui opposer des remédes de même genre, & s'y prendre du plus au moins, comme on le feroit pour peupler une isle déserte, ou pour établir des colonies dans un pais de conquête. La France ne pouvoit qu'ètre épuisée d'hommes du tems de Henri IV. & la culture par - là même bien négligée : Le grand Sully n'hésita point sur les moiens d'y remédier, il va par tout, (dit son habile panégyriste) chercher des bras pour fertiliser les terres, sa voix appelle dans la France les 800 mille maures que la supersition chassoit alors de l'Espagne. L'intolérance par une politique bien différente sous le régne de Louis XIV. son

petit-fils, chassa plus d'un million de bons su-

jets par un faux zéle de religion.

Si la dépopulation a été graduelle, produite par des causes cachées, qui en agissant sourdement & peu à peu, ne laissent pas de produire de grands effets, d'autant plus dangereux qu'ils font moins apperçûs & qu'ils vont toûjours en croissant, il faut étudier ces funestes causes pour les bien connoître & pour les guérir. Présentons-en quelques unes des plus importantes avec les remédes qu'une sage législation a coutume d'emploier comme les plus efficaces.

En général, il est naturel & pour ainsi dire dans l'ordre des choses humaines que les nations & par-là même les pais & les villes qui les composent, éprouvent des vicissitudes. Le nombre de ceux qui forment les sociétés, qui les habitent & qui les soûtiennent, doit nécesfairement varier; & ces variations résultent de diverses causes dont les unes sont purement naturelles, les autres politiques, ou morales; & d'autres encore participent du moral & du physique. Tout ce qui influe sur la vie, sur la santé (1), sur le bien-être corporel, sur la fureté des personnes & des biens, a de très grandes influences fur l'augmentation d'un

⁽¹⁾ On pourra rappeller ici ce qui a été dit à la Page 4. sur les précautions à prendre pour assurer des secours au peuple, dans les cas de maladies, de blessure, & d'accouchement, selon les idées proposées par M. Tissot dans l'Avis au peuple sur la sante.

peuple; partout où l'on réspire un air pur, où l'on trouve un climat tempéré, un terroir sertile & où l'on jouit du bonheur inestimable de la paix, on verra croitre le peuple en nombre, ou maintenir du moins sa population; comme un pais exposé à de fréquentes intempéries, sujet aux accidents qui détruisent les récoltes, ou qui produisent des maladies epidémiques, éprouvera de fréquentes diminutions dans le nombre de ses habitans. Telles sont les causes

physiques de la dépopulation.

Tout ce qui influe sur l'ame, en lui procurant la tranquilité, le calme, une joie intérieure, une espece d'azyle contre les passions, contre le trouble qu'elles excitent & les injustices qu'elles produisent, augmentera l'empressement à venir dans un pais qui jouit de ces avantages. Ainsi la bonne & saine constitution du gouvernement, des loix sages appliquées avec jugement & justice; une honnèté liberte, une faveur déclarée pour le mérite & pour les talens, des encouragemens à l'industrie &c. seront les causes morales de la population d'un Etat, comme un gouvernement arbitraire, des loix intéressées ou capricieuses, une justice partiale, une rigueur genante, des impôts accablants, une inattention rebutante pour des patriotes, des citoyens, ou même des étrangers qui se distinguent, des talens négligés ou réduits à s'exercer hors de la patrie seront des circonstances qui deviennent les causes morales de la dépopulation.

La LIBERTE' étant l'un des biens les plus chers à l'homme, & la liberté de conscience étant généralement envisagée par ceux qui en connoissent le prix comme la plus précieuse de toutes, la tolérance civile en matière de religion iera toûjours un moien fûr d'accroître un peuple; comme l'intolérance ne manquera jamais de dépeupler les pais où elle s'exerce. On n'a pour s'en convaincre qu'à jetter les yeux fur la Hollande & sur l'Espagne, la prémiere trèstolérante envoie du monde dans tous ses établiffements sans se dépeupler; la dernière intolérante par bigoterie n'a pû fournir à ses Etats d'Amérique, qu'en se dépeuplant d'une manière a faire pitié. Quel homme sensé hazardera sa vie ou sa liberté dans un pais ou domine la barbare inquisition? Venise en la rendant dépendante de l'Etat s'est rendue bien plus populeuse, & la France verra ses provinces tout autrement habitées & florissantes, lorsque ses ministres auront assuré l'état & la liberté réligieuse de quelques millions de fidéles citoyens.

Si l'intolérance met un grand obstacle à la population d'une monarchie, elle en met bien plus encore dans celle des républiques ou des Etats populaires; parce que dans la prémiere de ces positions, l'ambition balance du moins les douceurs de la liberté; on la facrifie assez souvent aux perspectives de fortune qui s'ouvrent sur un grand théâtre; outre que le peuple est accoûtumé à la gêne & à une soumis-

sion affez aveugle dans un gouvernement monarchique. Il n'en est pas ainsi dans les gouvernemens populaires ou républicains, où l'on entend souvent proférer le doux mot de liberté & où l'on s'affectionne si naturellement a en sentir la douceur. Ici c'est le plus sensible de tous les bonheurs, & il ne peut-être mis en balance avec aucun autre. C'est par ces raisons ians doute que l'Auteur de l'Esprit des loix; dit, qu'à un petit territoire il faut une grande felicité, (a) pour opérer une grande population. C'étoit, ajoûte-t-il, le cas des Grecs, qui firent sans cesse des colonies; ils se vendoient pour la guerre comme les Suisses (b) font aujourd'hui: rien ne fut négligé de ce qui pouvoit empécher la trop grande multiplication des enfans.

Nous avons dit qu'il y a des causes de population ou de dépopulation qui participent du moral S du physique, & qu'on pourroit appeller proprement causes politiques; ce sont celles qui résultent d'un système fixe, ou des réglemens généraux d'un Etat, dont l'effet est nécessairement d'augmenter ou de diminuer le nombre des citoyens. Ainsi les avantages qu'accordoient les loix Juliennes aux gens mariés & qui avoient des enfans, de même que les peines ou les privations

(a) Esprit des loix Liv. 23. Chap. XVII.

⁽b) M. de Montesquieu se scroit peut-être exprimé en d'autres termes, s'il eût été mieux instruit de la constitution des républiques Suisses & des fondemens ou motifs de leur politique.

décernées contre les célibataires, pourroient être envisagés comme des moiens consultés par la prudence, comme en effet ils le furent par César & par Auguste, pour réparer les brêches qu'avoient fait les guerres civiles & les préderiptions.

Si l'on compare ces loix à celles qui accordoient les droits d'enfans aux Vestales, on y trouvera un contraste surprenant; celles-ci accordant des prééminences au célibat, balancoient & affoiblissoient, du moins à cet égard, les priviléges que les autres loix accordoient au mariage.

On pourroit en dire de même des Etats Catholiques, où la législation donneroit faveur aux mariages, tandis que la constitution ecclésiastique ne néglige rien pour en détourner par les grands bénéfices qu'elle accorde au célibat.

On placeroit encore dans la classe des causes mixtes, qui attirent ou favorisent la population, l'accueil gracieux que l'on fait aux étrangers, qui cherchent une nouvelle patrie; les priviléges, les faveurs & les secours que la bonne Politique aussi bien que la charité accorde en certains cas à ces nouveaux établissemens, comme l'ont fait toutes les puissances protestantes à l'égard des protestans de divers pais persécutés pour cause de réligion. Et par la même raison l'on mettroit dans la classe des causes mixtes de la dépopulation d'un Etat, des réglemens qui en attachant des adstrictions trop onéreuses à la réception des étrangers, rébuteroient un grand nombre de bons sujets de s'y établir; ou qui imposant des loix trop dures à ceux qui voudroient y exercer leurs talens & leur industrie, les engageroient à choisir d'autres rétraîtes.

Il est peu d'Etats qui n'ouvrent les yeux fur une dépopulation manifeste, causée par des calamités publiques, telles que la guerre qui vient de dévaster l'Allémagne, la peste de Marfeille (*) la famine & la mortalité qui atfligent actuellement la ville de Naples & fon territoire. Mais il y a des Etats & il y en a eû bien plus autrefois, dans lesquels on ne saisoit que peu ou point d'attention à ces causes lentes & cachées qui minent sourdement la population, ou qui l'empêchent de se rétablir. Combien de siécles n'ont pas roulé sur la Barbarie de l'Europe entiere, & depuis même que la plupart des nations qui la composent en étoient sorties, quel génie, quelle habileté, & quelle perfévérance n'ast il pas fallu à Pierre le Grand pour en tirer sa patrie! Peut-on douter qu'un peuple tyrannisé tour à tour par le pouvoir arbitraire de ses rois, de son clerge & de ses seigneurs, tenu dans la bassesse, dans l'ignorance & dans une humiliation profonde; qui l'empéchoit de penser, ne fût très éloigne de former aucune de ces entreprises nobles & utiles qui demandent de la liberté & du con-

LICA HIT IN ALBERTA

^(†) En 17200 Sittles sel mail in 190

rage & qu'on ne forme que dans le sein du bonheur, ou dans l'espérance de se rendre heureux. Voilà pourquoi cet empire ne comptoit guére plus de sujets que la France, dans sa vaste enceinte, & quels sujets encore en comparaison de ceux qui ont des lumières & de l'industrie! Quels sujets pour élever des samilles, pour les mettre en état de s'étendre & de se rendre récommandables! Cet exemple seul suffiroit pour saire sentir que l'état de barbarie, destitué pour l'ordinaire de connoissances, de mœurs & de conduite, privé de plus de l'honnête liberté, ne peut qu'entrainer la décadence des conservations de mœurs le conduite qu'entrainer la décadence de liberté, ne peut qu'entrainer la décadence de le conduite liberté, ne peut qu'entrainer la décadence de l'enceux qu'entrainer la décadence de liberté, ne peut qu'entrainer la décadence de le conduite liberté, ne peut qu'entrainer la décadence de l'industrie de conduite liberté, ne peut qu'entrainer la décadence de l'enceux qu'entrainer la decadence de l'enceux qu'entrainer la decadence de l'enceux qu'entrainer la decadence de l'enceux qu'entrainer le l'enceux qu'entrainer

dence & la dépopulation.

L'ignorance crasse est un degré & une branche de cette barbarie & par là même un obstacle à la population, en laissant ignorer aux hommes l'usage le plus raisonnable & les divers moiens de se rendre heureux; l'engourdisiement dans lequel elle laisse toutes les facultés de l'ame ne fovorise aucune entreprise ni aucun art, pas même celui de l'agriculture, quoi que si simple en apparence, qu'il ne semble avoir besoin que des forces du corps pour être exercé. La grossiéreté qui accompagne cette barbarie ne sympatise, ni avec l'industrie, ni avec les mœurs. Dans cet état d'inertie, l'homme, de quelque ordre qu'il soit pourroit il communiquer à une famille ce qui lui manque à lui-même, donner à ses enfans des directions éclairées, les conduire mieux qu'il n'a été conduit? Des sujets de cette espece ressemblent à

des terres en friche, qui attendent la culture pour produire des récoltes. En faut il plus pour faire convenir qu'une bonne éducation fera le seul moien de mettre ce fond, ou cette. mine en valeur, & dans ce sens, l'éducation sera une conquete sur la barbarie; comme la culture des terres incultes sera une conquête sur la stérilité. Je dirai plus, c'est que non seulement en élevant châque homme suivant son Etat, on lui donne le moien le plus sûr de vivre heureux, de transmettre cette éducation & ce bonheur de race en race, & de tourner ses enfans à ce à quoi ils seront les plus propres, mais encore cette éducation donne à l'Etat en quelque sorte des sujets qu'il n'avoit pas, en les rendant plus actifs, plus capables, plus laborieux. De tels sujets pourront sans crainte & sans inquiétude voir augmenter leurs familles, tandis que le double de sujets laissés à leur grossière ignorance leroient toûjours miférables, à charge les uns aux autres, à l'Etat & à eux-mêmes. Je dis donc, sans craindre de me tromper, que la bonne éducation des sujets des deux derniers ordres fera fleurir la population, l'agriculture & les arts, comme l'introduction des sciences dans un Etat, en faveur des hommes d'une classe supérieure, & si l'on veut même en faveur de tous ceux qui en seront susceptibles, produira les plus grands & les plus solides avantages, en rendant bientôt cet Etat nécessaire & respectable aux autres nations.

Si la barbarie & l'ignorance grossière contribuent d'une maniere sourde, indirecte & pourtant très efficace à la dépopulation, la mi-sère de la mendicité ne devront pas moins être l'objet des soins d'une sage législation, comme l'une des causes morales les plus funestes de ce mal public; surtout lorsque cette misère pourra être envisagée comme l'esset naturel de la débauche, de la dissipation & d'une conduite sûrement mauvaise. Ce mal venant de la dépravation des mœurs, on ne sauroit troptôt travailler à le guérir, en cherchant à relever le peuple de ce suneste état, on rendra à l'agriculture des agens d'une toute autre vigueur, & à tous les arts des moiens de tendre à leur persection.

Quant à la mendicité, c'est une gangrêne qui consume tout, parce que non seulement elle supprime des ouvriers, elle fait perdre le goût du travail. Mais encore avec ce goût, un sentiment d'honneur sans lequel le peuple même ne fera jamais ce qu'il doit avec fidélité ou avec émulation. En distinguant donc les vrais malheureux (toûjours dignes des secours publics) de ceux qui le sont devenus uniquement par leur faute, je dirai qu'autant que les prémiers méritent de compassion, autant qu'ils doivent être l'objet de ces moiens pleins d'humanité qui peuvent les remettre en état de se rendre utiles à leur patrie, autant les derniers doivent être l'objet d'une charitable rigueur, qui les force aux travaux qu'ils sont en état de soûtenir; la fainéantise volontaire 1765. P. III.

la mendicité robuste ne devant trouver de reisources dans un Etat bien policé, que par le foin que l'on aura de lui fournir de l'occupation. Le foin de guérir ce mal est l'un des plus dignes des regards de la législation & de l'attention vigilante des communautés. L'agriculture ne pourra que gagner beaucoup à ce que cette malheureuse habitude soit étouffée. Si en même tems qu'on captive au travail tous ceux qui s'y refusoient auparavant, on occupe de bonne heure la génération suivante, de taçon qu'elle ne soit, s'il se peut, jamais oisive & par là même jamais à charge. Quelle reconnoissance ne doit-on pas aux excellens patriotes qui ont les prémiers conçu & mis en œuvre un plan si utile & si honorable pour les lieux où il s'observe actuellement! Quels sentimens d'une vive gratitude ne doit-on pas aussi au souverain qui rend de tels établissements plus stables par fes bienfaits?

Telles sont les principales causes morales de la dépopulation chés le peuple : mais on ne peut se cacher qu'il s'en trouve dans tous les ordres; & que le luxe de la molesse sont autant de mal dans une classe plus élevée qu'en sont chés les personnes du bas état, la fainéantise & la mendicité. Cette matière a été si souvent traitée, que j'éviterai de m'y étendre, en me bornant à deux ou trois considérations rélatives au sujet actuel de la dépopulation.

La prémiere, est qu'indubitablement l'excès dans la dépense & le goût immodéré des aises

& des plaisirs, éloigne du mariage (a) en le faisant envisager comme accompagné de devoirs genants & de charges à soûtenir, incompatibles avec une façon de vivre brillante ou voluptueuse. La douceur d'avoir une famille, de l'élever & de l'établir n'est rien en comparaison. On renonce à cette espérance, on la con-

çoit tard, ou on la limite.

La seconde, c'est que l'idée du luxe étant une idée rélative, telle dépense qui seroit le plus bas degré du luxe dans une ville de commerce, se trouve un assés haut degré de luxe & de prodigalité dans un pais, où l'on n'a que peu ou point de moien de le reparer. Dans un port de mer, ou à côté d'une riche manufacture, le luxe seroit la suite naturelle de l'opulence journellement augmentée, & comme le prix de l'habileté & du travail. Dans un païs qui n'a que le produit des terres, de la frugalité & de l'épargne, une seule branche de luxe peut être ruïneuse.

La troisième, est que le goût des aises, du plaisir & d'une sorte de luxe est tellement contagieux qu'il a gagné tous les Etats, ceux même qui n'étoient pas faits pour les goûter

dans ce genre ou à ce point.

La plûpart de ceux qui vivoient uniquement de leur peine & qui mettoient le reste de leur

⁽a) La nature (dit M. de Montesquieu) porte au mariage lorsqu'elle n'est point arrêtée par la difficulté de la subsistance. Livre XXIII. Chap. X.

profit en épargne pour leur famille, veulent aujourd'hui avoir part aux agrémens de la parure, de la bonne chére & du plaisir. L'épuisement que produisent ces divers goûts n'est que trop sensible; répandus chés les divers artisans, ils gagnent insensiblement l'agriculteur, qu'ils débauchent quelquesois de son état, & ce petit luxe qui n'est presque rien en apparence, éloignant peu à peu d'une vie dure & pénible, pourroit aller aisément jusqu'à énerver l'agriculture.

Ce luxe qui semble si peu de chose, à ses effets, tout comme le grand. Il fait envie à ceux qui n'en jouissent pas & amollit ceux qui en jouissent. Il cause en petit le bien être du peuple, comme il sappe en grand la fortune des personnes plus considérables ou plus opulentes. Cette dissipation voisine de la corruption des mœurs éloigne du mariage, comme la vertu y porte par les charmes que l'on attache à la régle & à l'innocence; & il est sensible qu'un célibat auquel on se tient par libertinage sera inévitablement la cause morale & très-vicieuse d'une grande dépopulation; il en résultera sûrement.

Une diminution considérable dans le nombre

des mariages.

SECTE:

Des mariages tardifs & infructueux, ou dans lesquels la prudence inconnue à nos ancêtres, limitera le nombre des enfans, selon que le pere ou la mere y répugneront.

Des émigrations beaucoup plus fréquentes dans tous les ordres pour chercher fortune.

Pour arrêter les progrès d'un mal qui peut devenir plus grand, la législation a divers moiens que je me contenterai d'indiquer vû l'abondance de mon sujet, & les bornes que doit avoir ce discours.

Par tout où il y a un mal à guérir moral ou physique, il faut aller à la source, sans s'arrêter aux palliatifs; & dans le cas dont nous parlons, il ne suffiroit pas de réprimer dans ceux qui vivent, les excès contraires à la frugalité, à la modestie, & aux mesures convenables à châque état : on peut le faire par des loix somptuaires bien tempérées, qui forcent du moins ceux qui s'égarent à contenir leurs goûts, & qui empêcheroient bien des gens de se ruiner par imitation. Mais cette fage rigueur ne suffit pas si l'on ne cherchoit en même tems à former une nouvelle génération dans laquelle on tâchât de rétablir les anciennes mœurs. Je ne fais si cette entreprise seroit entiérement chimérique; mais je ne saurois doûter qu'on n'y parvint du moins en partie, & à la vérité un peu à la longue, d'un côté par une éducation plus attentive à donner les principes & l'habitude d'une vie frugale & laborieuse, de l'autre par l'exemple d'un certain nombre de familles de divers ordres, qui se distingueroient par une façon de vivre, aussi simple, aussi modeste & aussi utilement occupée qu'il seroit possible; à quoi j'ajoûte-D 3

rois que ceux qui se conduiroient de cette manière par raison & par système, loin d'être moins considerés que les autres, devroient l'être d'avantage. Si une sois on voioit l'estime & la faveur attachée à une telle conduite & à des personnes de ce caractère, on en verroit

furement augmenter le nombre.

Quant à la diminution des mariages; outre qu'on y verroit revenir insensiblement à mefure que les vices ou les défauts dont j'ai parlé viendroient à se corriger; la législation pourroit apporter des facilités & une certaine faveur au mariage; soit en supprimant quelqu'une des charges attachées à la permission de se marier, an cas qu'il y en eût qui en fussent susceptibles; soit en attachant quelque priviléges au mariage; ou quelques avantages au nombre d'enfans, à l'imitation des loix Romaines, sans les imiter cependant dans les flétrissires, ou les peines décernées contre ceux qui n'en avoient point, ou qui n'étoient point mariés, à moins que ce ne fût pour vivre dans un libertinage bien avéré; les loix ne devant jamais être féveres que pour le vice, ni être en de tels sujets coactives mais excitatives & encourageantes.

L'article des émigrations est délicat & demande d'abord des distinctions, & dans la façon de les traiter les plus grands ménage-

mens.

1°. Je dis prémiérement, des distinctions; parce que toute sortie & toute absence des

habitans d'un païs ne doit pas être traitée d'émigration; non-seulement il n'y a point de loix qui l'interdisent, excepté dans les pais ou le sujet est attaché à la terre par une servitude corporelle (a) en sorte qu'il peut y être ramené par force, lorsqu'il s'en écante; ce qui est un reste barbare de l'ancienne tyrannie: non-seulement, (dis-je,) il n'y a aucune loi qui l'interdise dans les pais où châcun jouit d'une honnête liberté: mais ces sorties sont avantageuses à bien des égards; à de jeunes gens pour évaporer le prémier feu de la jeunesse, & pour apprendre à connoître les mœurs & les usages des autres pais; & d'autres pour cultiver quelques talens & se perfectionner dans quelque art, en des lieux où l'on a plus de lecours. Quoique tous ceux qui partent dans cette vue ne reviennent pas dans la patrie, il est incontestable que ceux qui y reviennent font d'ordinaire plus capables de lui être utiles. Ceux qui vont dans les pais étrangers pour y ouvrir quelque branche de commerce, ou se procurer de nouvelles correspondances ne le iont pas moins. Quoi qu'un grand nombre de ceux qui sortent pour faire fortune se repaissent de sumée, il s'en trouve de tems en tems quelques-uns qui font de réelles fortunes & asses considérables; ce qui engage d'autres sujets qui ont moins de talens ou de bonheur à les imiter; mais qui aussi quelquesois fait

e (a) Glebæ addictus.

une chaîne d'utiles établissemens; un homme établi pouvant donner à ses proches, ou à ses compatriotes, un appui & des facilités capables de mettre à l'aise plusieurs familles. En général rien de plus naturel que de chercher ce que l'on n'a pas chés soi, sur-tout lorsque le pais où l'on est né se trouve destitué des moiens d'augmenter un peu sensiblement son bien être ou de relever une famille; ou même lorsqu'on se trouve des talens qui seroient comme étoutfés, en restant chés soi.

Il est donc visible que la fortie des hommes hors de leur païs ne lui est pas toujours désavantageuse, qu'elle est une suite de l'honnete liberté & qu'à proprement parler on ne doit appeller émigration, que l'abandon de la terre natale dans le dessein de la quitter pour toujours; ce qui est rarement le cas & le delsein de ceux qui habitent la Suisse, à laquelle les citoyens & ses habitans sont généralement affectionnés. On n'a pas même coûtume d'appeller émigration la transplantation de quelques familles; ce ne seroit que le grand nombre qui pourroit être un sujet de solicitude; quoique même en ce cas on eût lieu de présumer que ceux qui sortent d'une patrie naturellement chérie, y reviendront tôt ou tard; les uns avec une épouse qui les aura mis à l'aise; les autres avec les fruits honorables de leur industrie & de leurs travaux.

Mais supposé que par une espéce de contagion, de dégoût pour son état actuel, ou

d'ambition allumée par le succès de quelque compatriote, on vit une espéce d'émigration asses considérable pour faire des vuides & capables d'en entraîner d'autres, dans ce cas là même, les arbitres de la législation sentiroient je m'affure que ce ne seroit point par des coups d'autorité qu'il faudroit chercher à guérir ce mal, vû qu'un tel moien seroit presque für de l'augmenter; l'impression vive que feroit toute gêne contraire à la liberté naturelle, ne pourroit produire qu'un mauvais effet; à coup sur elle donneroit à ceux qui y pensoient le moins l'idée de quitter absolument un pais, dont les avantages paroîtroient peu considérables au prix de ceux qu'ils espérent. Il me semble que les moiens emploiés contre ce mal doivent être doux, parce que sa cause est le sentiment d'un bonheur espéré, qui ne peut être vaincu que par le sentiment d'un bonheur réel. Il faut en de tels cas opposer aux attraits de cette perspective souvent trompeuse, d'autres attraits plus puissants, capables de faire préférer sa terre natale.

Entre les divers genres d'émigrations, il en elt un, dont il seroit difficile de ne pas s'appercevoir, parce que son principe agit fortement, tous les jours, & à l'ombre d'un système autorisé. Ce principe est le goût militaire de la nation; & le système qui le favorise est celui de donner des troupes à la solde de divers Princes, avec lesquels les républiques Suisses ont des traités & des alliances. Ce genre

d'émigration auquel on invite les sujets d'un Etat, dès que l'on a la permission d'y enroller des foldats, prouve l'ancienne population & épuise sensiblement la nouvelle. La Suisse étoit sans doute plus en état de faire ce sacrifice dans les anciens tems, comme on le voit par l'histoire & par les armées qu'elle faisoit passer en Italie: mais aujourd'hui il paroît qu'elle elt bien éloignée de regorger d'habitans. Elle est moins populeuse, parce qu'on se marie moins, & qu'on ne voit presque plus ces nombreuses familles, si ordinaires alors, avec lesquelles un pere travailloit & se remettoit entre les bras de la providence : il y a une autre cause qui rend plus sensible l'épuisement d'hommes par le service; c'est qu'autrefois la guerre étoit le genre dominant, & pour ainsi dire favori de la nation: ceux qui en revenoient & ceux qui restoient dans leur pais ne connoissoient guére d'occupation, avec celle des armes, que la culture des terres & le foin de leurs troupeaux. Ils s'y attachoient même avec tant de goût ? qu'ils n'en avoient point de plus vif que celui de la patrie & le plaisir d'y vivre dans le sein de leurs familles: mais aujourd'hui on a étendu ses vues & l'on donne à plus d'objets. Les arts occupent plus de gens, & le commerce s'y est considérablement étendu. Les Suisses ont surmonté la répugnance qu'ils avoient souvent à vivre loin de leurs foyers; ils se répandent dans les divers pais de l'Europe, & même dans les diverses parties du monde, d'où il

résulte manisestement que si le service militaire emploie autant d'hommes qu'autrefois, il faut nécessairement qu'une bonne partie de ces hommes se prenne sur l'agriculture; & en esset il est peu de recrues, qui n'ensévent aux laboureurs ou aux vignerons des fils robustes, dont l'éloignement fera languir & presque chomer leur travail; sans que la paie de ces jeunes soldats puisse les dédommager. C'est l'élite de la jeunesse qui s'enrolle & une partie ne revient jamais. Qu'on joigne à cela les abus lans nombre & la perte irréparable que causent les services non avoués, pour lesquels au moien d'un fort engagement qui les tente, on enlève sourdement & pour toûjours des milhers d'hommes à leur patrie. On ne pourra plus doûter de cette vérité, c'est qu'en général plusieurs parties de la Suisse ne sont plus en état de prodiguer leur sang, & de donner des lujets, qui ne devroient être que leur superflu, à autant de services étrangers.

Je ferai à cette occasion une réflexion, qui, toute commune qu'elle peut être, pourroit n'avoir pas assés frappé ceux qui en sentent les

influences.

La Suisse par une faveur singulière de la Providence & par l'effet d'une balance dont cette bonne providence maintient l'équilibre, n'a presque jamais de guerre pour elle-même. Cependant il ne se fait presque aucune guerre dans laquelle les troupes qu'elle donne ne soient emploiées & qui ne lui cause par là même un

nouvel épuisement. Ce qu'un ancien Auteur disoit des Gaulois, Nullum bellum sine milite Gallo est vrai au pied de la lettre de notre nation; & il n'est que trop ordinaire encore par la plus grande fatalité, que les troupes Suisses se trouvent opposées les unes aux autres, & dans la funeste nécessité de se détruire comme elles firent à Ramillies, & comme elles ont

été sur le point de le faire à Fontenoy.

D'où il résulte que nonobstant la profonde paix dont jouissent nos heureux climats, la Suisse éprouve presque toûjours, à l'égard de sa population, les pertes & les disgraces de la guerre, à moins que cette heureuse paix ne foit générale, ce qui est bien rare & qui ne sauroit être de longue durée. Et comme les troupes nationales servent toûjours en des climats différents de celui qui leur est propre, il est inévitable que les maladies jointes aux défertions & aux autres accidents n'y apportent de très-grandes diminutions; en sorte que tout bien compté & considéré, il se trouveroit peut être que les services même avoués, en mettant à part ce qui s'échappe par d'autres voyes, coûtent plus d'hommes à la nation Suisse, proportions gardées, que si elle avoit de tems en tems à soûtenir des guerres pour fon propre compte.

Je n'ai garde de porter plus loin mes observations sur ce sujet; mais j'ai cru ne pouvoit omettre cette source de dépopulation, qui doit produire naturellement plus de vuide dans

l'agriculture que toutes les autres, & qui invite par là même a refléchir férieusement aux

moiens de le reparer. C'est à la législation a comparer les causes qui épuisent son peuple, avec les moiens qu'elle a en son pouvoir pour remplir ses vuides: mais dès qu'une fois cette balance aura justifié que les causes qui le dépeuplent sont les plus fortes, il ne restera plus qu'à examiner par quelles voies on pourroit rendre aux contrées qui en souffrent ce que les divers canaux de dépopulation lui enlévent. Elle ne peut les trouver qu'en elle même, ou dans l'étranger, & la plus naturelle de toutes seroit sans donte la plus prochaine, si elle pouvoit suffire; ce leroit de puiser ses ressources dans l'intérieur même de l'Etat par les divers moiens que j'ai indiqués, soit en corrigeant des vices qui l'affoiblissent, soit en ne négligeant rien pour reprimer des abus, rétablir les anciennes mœurs, attacher des faveurs & des encouragements au mariage, fortifier l'éducation, exciter au travail, favoriser d'honnêtes entreprises, multiplier autant qu'il se pourroit les ressources &c.

S'il étoit possible qu'une nation se soûtint lans aucun mélange, il est indubitable qu'elle conserveroit mieux ses mœurs & son caractére. Une nation simple, frugale, laborieuse, fidéle, valeureuse, courroit risque de dégénérer & de s'amolir en aggrégeant à son corps des hommes de toutes nations. Les Grecs au-

roient craint pour leur liberté, s'ils avoient mis les Perses au rang de leurs citoyens. La plupart des villes Suisses sur tout souveraines n'y admettroient pas des princes. On y auroit mème en général de l'éloignement pour les fentmes étrangéres, qui insensiblement altérent les mœurs par leurs commerce & plus encore par l'éducation de leurs enfans. SIMLER, dit en parlant des cantons, qui n'ont point de villes, Uri, Schwitz Undervald, que personne n'est admis au confeil du peuple s'il n'est citoyen du pais, (Landsmann): mais que selon l'ancienne coûtume de leurs ancêtres ils évitent d'en mêler de nouveaux, à ceux qui le sont d'ancienneté; & cela pour garantir leurs republiques des changemens qui en altéreroient la constitution; que cependant ils ont quantité d'habitans, veteribus colonis novos admiscere nolunt (dit Simler) il les appelle Coloni, par ce que les citoyens privilégiés n'étoient eux mêmes que d'anciens cultivateurs, comme les individus des Colonies, ne sont que des cultivateurs nouvellement aggrégés. Il n'est point surprenant que des républiques qui avoient acheté leur liberté au prix de leur fang & par de si grands exploits, craignissent de voir affoiblir dans leur propre sein, le patriotisme, l'esprit d'union & l'amour de la liberté; qu'elles appréhendassent que des étrangers devenus citoyens, n'altérassent leurs mœurs, leurs loix, leurs usages, leurs vues, leur politique. Cette crainte paroît être bien naturelle & bien légitime, sur tout dans de petits Etats, dont la constitution est purement populaire. Mais à considerer les Etats en général & des pais d'une plus grande étendue, pour conserver le génie patriotique dans la pureté, il faudroit supposer que les altérations que l'on craint ne pussent pas se faire & s'introduire par nombre d'autres canaux tels que le service militaire des autres nations, les voyages, le commerce, le séjour des étrangers, les liaisons & les mariages qu'on forme avec eux. Il faudroit supposer encore qu'une nation fût telle qu'elle ne pût pas gagner autant que perdre par l'alliage des mœurs étrangeres, qui viendroient modifier les siennes, tempérer le courage par la politesse, unir au goût de l'agriculture, celui des arts, la finesse à l'industrie, à la probité & à la candeur &c.

Mais supposé qu'il y eût plus à perdre qu'à gagner par un tel mélange, il faudroit prendre de telles mesures que ce peuple pût se reproduire, se reparer & soutenir le nombre d'hommes qui lui est nécessaire, sans en emprunter de l'étranger; ou du moins que le suplément dont il auroit besoin lui vînt par des progressions si insensibles, que loin d'en changer la masse il en prît nécessairement la nature & le caractère.

Il faut convenir, que les considérations, les maximes & les procédés devront beaucoup varier, suivant que le peuple ou le pass dont

on parle sera pauvre ou riche; que le sol sera naturellement fécond ou stérile, propre au commerce, ou privé de ces avantages. Elles varieront encore selon que l'on parle de la bourgeoisie des villes sur tout souveraines, ou de l'habitation d'un pais rendue plus stable par le privilége de la naturalisation. En général il est peu de pais où il ne s'introduile des étrangers, & où des étrangers sur tout de même religion, reconnus de bonnes mœurs & pourvus de quelques talens ne soient admis à les exercer. Mais par tout où la dépopulation se fait sentir, sur tout par le luxe lors qu'il a corrompu l'antique simplicité, alumé l'ambition, avilli les petits profits; par tout où il sort plus d'hommes qu'il n'en entre, & où le mortuaire l'emporte sur les naissances; par tout en un mot où les naturels d'un pais ne remplacent plus le nombre qui s'écoule par la mort, par le service militaire & par les émigrations, il faudra nécetsairement ou subir ce rabais qui va toûjours en croissant, ou trouver la balance de ce qui s'echappe, dans la classe des advénaires. Il s'en présentera toûjours assez dans les pais ou regnent la paix, la douceur du gouvernement, la franchise des impôts, l'hospitalité, la liberté dans l'exercice des arts en seront.... plus l'accés en sera rendu facile aux étrangers riches ou industrieux, moins on y attachera d'altrictions & plus on aura; de choix; plus on parviendra au but général de cette population tion si utile à tant d'égards & si nécessaire en particulier pour animer les travaux de l'agriculture, en augmenter les produits & avec eux les richesses dont elle est la source.

III. POINT.

Des arts rélativement à l'agriculture.

Si la population est essentielle à l'agriculture, & si les arts sont propres à augmenter la population, l'agriculture ne pourra que tirer un très grand fruit de la faveur que l'on donnera aux arts. Or il est sûr qu'un païs ne sauroit être peuplé & par là même bien cultivé sans les arts, qui donnent ou qui augmentent la consommation. Ils produisent cet esset en deux manières; par le nombre d'ouvriers qu'ils occupent, & par le nombre d'amateurs ou de commerçans qu'ils attirent dans les païs, où on les cultive.

Les Arts présentent une variété d'obiets qui aiguisent les esprits & qui sollicitent tous les talens. Ces obiets multipliés tirent l'homme en général de l'indolence, de la paresse, de l'ignorance & de la misére. L'uniformité produit l'ennui; l'ennui & le desœuvrement produit l'ennui produit l'ennui de le desœuvrement produit l'ennui produit l'ennui l'ennui le desœuvrement produit l'ennui produit l'ennui le desœuvrement produit le desœuvrement produit l'ennui le desœuvrement produit l'ennui le desœuvrement le desœuvrement le desœuvrement produit le desœuvrement le des

duisent les vices les plus grossiers.

Les arts méchaniques occupent une classe d'hommes qui tient le milieu entre le laboureur & le commerçant. Cette classe est nom-

1765. III. P. E

breuse & a besoin d'être occupée pour être nourrie. La faveur donnée aux arts de cette espéce augmentera cette classe & favorisera

par là même le débit du laboureur.

Un peuple n'est heureux qu'autant que ses occupations tendent à remplir ses divers besoins & à exercer avec fruit ses divers talens. L'homme a lès besoins du nécessaire, de l'utile, & de l'agréable. S'il ne les trouve pas dans sa patrie, il va les chercher dans celle des autres; & il arrive de même que si l'artisan n'a pas l'abondance & le bon marché du nécessaire, il n'hésitera pas à se transplanter dans les pais qui offrent ces avantages; tant il est vrai qu'il y a une harmonie entre les besoins & les moiens

destinés à les remplir.

On appelle l'agriculture, le prémier des arts; & l'on a raison, puis qu'il fournit aux premiers besoins. Qu'on en recommande donc la pratique à tous les peuples, comme la base de leur bien être, l'appui de leur liberté, la mere de l'industrie, la source de la prosperité publique & de toutes les righesses, puis qu'elle foûtient les arts & le commerce qui les produisent. Qu'on ne péglige rien pour en protéger, pour en perfectionner les diverles branches, jusques là tout va bien, on ne sauroit en disconvenir. Mais qu'on ne lui sacrifie pas pour ainsi dire tous les autres arts, qu'elle doit faire fleurir, & qu'on ne lui assujetisse pas tous les talens, en condamnant comme abus les soins qui tendent à les cultiver.

Si l'homme a besoin de se nourrir, il n'a pas moins besoin d'être vêtu, logé, servi, aidé, lecouru suivant son âge, son Etat & sa condition. Châcun des objets essentiels se subdivise en une infinité de branches qui sont devenus nécessaires à proportion que les hommes s'éloignoient de la barbarie. Le luxe que taut de moralistes condamnent dans le tems même qu'ils en jouissent; ce luxe en augmentant le goût raffiné des plaisirs & l'illusion des besoins fait un bien que l'austère modération ne feroit pas. Il occupe un loisir dangéreux & séme les monçeaux que l'avarice avoit amassé. Il est donc nécessaire que les arts soient cultivés & Il faut nécessairement qu'il y ait des génies pour tous les arts. Ces génies ne sont pas toûjours cantonnés dans la même condition & à mésure qu'on decouvre ce à quoi ils sont les plus propres, on fait très bien de les y vouer; parce que c'est à cela que la nature & la providence les ont destinés. Ce seroit borner éxtrémement leur destination & être extrémement borné soi même, que de limiter un ordre entier de personnes à un seul art, tandis que les talens sont semés pour ainsi dire dans tous les ordres de l'humanité.

Si un trop grand nombre d'hommes étoient voués à la culture des terres, les grains manqueroient de consommateurs; ils périroient en partie, ou décherroient éxtrémement du prix qu'ils doivent naturellement avoir; les agriculteurs se rebuteroient & l'art lui même de l'agriculture retomberoit dans la décadence par le découragement. La population qui lui est si nécessaire demande les arts, qui par la variété de leurs travaux, animent, occupent, ornent & soutiennent la société.

Il faut donc que toutes ces vues se combinent, qu'elles sassent entr'elles une espèce de contrepoid, qui mette châque genre, si non dans un parfait équilibre, du moins dans une balance équitable, au moien de laquelle les secours se trouvent en proportion avec les besoins, qui ne sousser point de vuide sans le remplir, qui fortise les endroits soibles dont le resultat soit la vigueur & pour ainsi dire l'embonpoint du corps politique, comme l'équilibre entre les solides & les liquides fait la force & la santé du corps naturel.

Pour remplir cette belle idée, il n'y a prefque qu'a laisser agir la nature, qui a pourvû par la diversité immense des talens & des goûts qu'elle a répandus, à ce que rien ne soit négligé. Le sage en la laissant agir, peut néanmoins l'aider par une prudente législation.

La prémiere maxime d'une bonne législation sera incontestablement de faire marcher l'agriculture avant l'industrie. Ce sut le principe savori du grand Sully, qui ne donnoit à celle-ci que le second rang. Colbert Ministre d'ailleurs si habile sit une grande saute, en lui assignant la prémiere place dans l'ordre œconomique, de son administration. Il protégea beaucoup les arts & les mêtiers, qui ne s'occupa peu de l'agriculture qui fournit la matière prémiere & l'aliment à l'Etat. Cependant la principale utilité de toute la fabrication est le prix qu'elle donne & le débit

qu'elle procure au produit des terres.

Une autre faute qui fut une suite de la prémiere, sut la désense de l'exportation des grains, pour que l'artisan les eût à meilleur marché & pût travailler à plus bas prix. Par là il sit un mal éminent aux laboureurs & à leur art; ce qui causa à tout le Royaume une perte & un affoiblissement, dont il se ressent encore. Cette prémiere maxime porte également sur les arts & sur les manufactures.

Les arts ont certainement une gradation de mérite & d'utilité qui devroit régler le degré de protection & de faveur. Les arts les plus nécessaires, ceux qui viennent au secours des Prémiers besoins & par là même ceux qui tiennent de plus prés à l'agriculture & ceux qui donnent lieu à la plus grande consommatron devroient être préférés. Dans une fociété naissante & par tout où l'on seroit obligé d'opter, le cultivateur iroit avant le marchand, celui qui fait des charrues seroit plus estimé que celui qui fait des carrosses; les ouvriers en fer seroient bien plus recherchés que les orfévres & les bijoutiers, ceux qui habillent pour le seul besoin précéderoient les faiseurs de brodures & les inventeurs de mode, ceux qui font des toiles seroient plus recherchés que les

ouvriers en rubans & en dentelles; comme ceux qui ne font que des toîts & des murailles seroient préférés à ceux qui ne font que

des colomnes & des statues.

Dans un Etat nouvellement formé & qui reçoit sa prémiere législation, le fondateur imiteroit avec raison la conduite de MENTOR, qui voulant policer SALENTE, confeilloit à IDOMENE'E d'en bannir les arts qui entretienrent le faste. Tous les artisans, (lui dit le sage Mentor) qui sont emploiés à ces arts pernicieux s'unissent ou aux arts nécessaires qui sont en petit nombre, ou au commerce, ou a l'agriculture. (a) J'avoue que si la population étoit trop foible, il n'y auroit pas dans la préférence entre les arts vraiment nécessaires dont on ne peut se passer, & les arts d'une moindre necessité; à plus forte raison la préférence seroit bien due aux artisans de prémiere nécessité, fur ceux même qui en apportant de l'argent comme les Espagnols, du Pérou & du Méxique dépeuplent de laboureurs leur patrie.

Dans une monarchie & dans toute société anciennement établie, où le peuple seroit alsez nombreux pour fournir à tout, ce seroit toute autre chose. Les MENTOR les plus rigides ne pourroient blâmer ni désapprouver qu'une partie de ce peuple appliquât son industrie présqu'indifféremment à tous les arts; qu'il l'emploiat même à fournir au luxe, & sur

⁽a) Télémaque part : Ill.

tout au luxe inconsidéré d'un autre peuple, puis qu'également & à ce défaut, le même ouvrage & les profits qui en resultent se se roient par d'autres mains. Ce seroit d'ailleurs le cas d'examiner attentivement, si les arts libéraux qui font sans contredit l'un des ornemens de l'Etat & d'autres arts méchaniques qui sont à la suite du luxe & de la molesse ne seroient pas en même tems de puissans organes de l'opulence, en attirant de l'étranger une partie

de son superflu.

Il est vrai que les époques les plus brillantes des arts soit à Rome, soit à Athenes, en marquant celle de la splendeur de ces Etats, ont presque toûjours été inséparables de leur corruption & par là même les avantcoureurs de leur décadence. Ajoûtons que ces siécles de raffinement pour les arts & pour le luxe, ne furent pas si favorables à l'agriculture que l'a-Voit été l'age d'or de la simplicité & de l'innocence, ou les mœurs fermes & sévéres de la république. L'ardeur universelle qu'on témoighe aujourd'hui pour la faire prospérer sera donc un vrai phénoméne, sur tout en voiant faire à cet art solide & sérieux des progrés considérables dans un siécle où régnent tour à tour & presque à la fois la guerre & le luxe, la frivolité, les sciences & les plaisirs. A la vérité, il y a une secrete sympathie entre tous les arts & lorsque la législation favorise les arts agréables, ce peut être en les envisageant comme des canaux qui attirent & qui font circuler les richesses pécuniaires, ou comme une voie d'écoulement des fruits de l'agriculture, voie sans contredit plus prochaine & plus avantageuse que l'exportation dans les pais éloignés des mers.

On fait & l'on doit faire un apprentissage dans tous les arts, & il est surprenant que l'agriculture, l'art le plus nécessaire soit le seul qui n'en ait point de réglé. Toutes ces opérations sont néanmoins sondées sur des principes, qui ne peuvent être suivis sans être connus. Il pourroit y avoir là dessus des écoles de théorie, mêlée de pratique (*). Mais l'usage a établi que tout s'y fit de routine, & que châcun exécutât aveuglément ce qu'il a vû faire à son pere, ou à son maître; habitude si forte & si invétérée qu'elle consacre en quelque sorte les plus mauvais usages & les erreurs. On n'indique ici ce désaut que pour donner lieu à reséchir aux moiens de le corriger.

Les arts ont généralement un grand avantage, c'est que la façon qu'ils donnent à la ma-

(*) C'étoit l'idée de divers célébres Anglois tels que Evelin, Bradley, Miller, Tull &c. qui estimoient très avantageux de former des compagnies mêlées de laboureurs & de philosophes, qui auroient un siège & des correspondants en diverses provinces du royaume & qui feroient leurs expériences sur divers terreins. Cette compagnie y eût envoyé châque année des associés pour recueillir les observations &c. distribuer les prix à ceux qui auroient créé, ou découvert quelque nouvelle valeur &c.

tière non seulement en augmente beaucoup le prix, mais bien souvent en surpasse la valeur; en sorte que le plus mauvais parti que pût prendre un mauvais œconome seroit de la vendre brute, & en la laissant sortir du pais dans cet état, il perd non seulement le gain qu'il pourroit faire en la travaillant, mais encore il fait perdre à sa patrie les avantages d'un travail qui fait vivre ses habitans, qui consomme ses denrées & qui par la vente d'une marchandise ou dans l'intérieur, ou dans le dehors, ne peut être pour elle qu'une sour-

re de prospérité.

Dès que l'on est convenu que la population est nécessaire à l'agriculture & que la faveur donnée aux arts y contribue, tout ce qui charge ou qui gene sans nécessité ceux qui les exercent, nuit à ce but; ainsi tout impôt, ou taxe même indirecte sur l'industrie, tout privilége exclusif, qui resserre la liberté, ou les profits des autres ouvriers de la même profession, les apprentissages de sept années, si onéreux aux familles & qui n'ont été introduits en Angleterre que pour le profit des maîtres, les droits immodérés des maitrises, qui sous prétexte d'augmenter la perfection de l'art, éloignent & bornent le nombre d'ouvriers, chargent de fraix inutiles leur profession, & se rendent maîtres des prix qui rebutent l'acheteur; tandis qu'un petit nombre de régles pourroit suffire pour la fidélité & la confiance. Le nombre de fêtes qui dans les pays catholiques les moins

bigots tels que la France enlévent à tous les ouvriers d'un état la douzieme partie de leur tems. Toutes les charges & adstrictions de cette nature, tendent à diminuer le nombre des ouvriers, des vendeurs & des acheteurs, les facilités à travailler & à vivre, l'émulation & la concurrence diminuent, par là même la consommation intérieure si encourageante pour l'agriculture & si essentielle à son art.

Un article bien important dans les arts rélativement au sujet que nous traitons est celui de l'industrie, qui accelére l'ouvrage en diminution, ou épargne de la main d'œuvre, ce qui a donné lieu à une controverse qui mettoit en parallele ces deux idées. Donnés à l'art un grand nombre d'ouvriers, vous augmenterés en leur faveur les moiens de vivre:

Supprimés-en la moitié, c'est autant de sujets que vous rendés à l'agriculture.

Ceux qui ont examiné cette thése avec attention sont de ce dernier avis, par un grand nombre de bonnes raisons. C'est (dit M. Melon dans un petit ouvrage très-estimé) un moïen de doubler le nombre des citoyens, que de faire avec un seul, ce que l'on faisoit avec deux. Il est clair que moins on emploie de bras à un seul ouvrage, plus on en aura à sa disposition par d'autres travaux, plus on aura aussi de facilités à les nourrir, d'aliments ou d'argent à donner à d'autres ouvriers; on soûtiendra mieux ensin la concurrence des prix. Non debet sieri per plura quod potest sieri per

pauciora; C'est une maxime du bon sens, & en la suivant, on imite les voies de Dieu & de la nature. On ne se plaint pas des moulins à grains, & à soie; pourquoi se plaindroit on des autres machines qui abrègent ou qui simplifient des opérations tout aussi utiles? S'opposer à l'emploi d'un tel méchanisme, seroit aussi absurde que les griefs des bateliers de Londres sur la construction du pont de Vestminster, ou des charrons contre le plan de rétablir les pavés. S'il étoit désavantageux de mettre en œuvre des machines qui augmentassent le nombre des mains, les Anglois ont bientôt décidé cette question par les recompenses magnifiques qu'ils ont données aux inventeurs ou aux introducteurs des machines du prémier genre. Ainsi le chevalier THOMAS LOMBE reçut du parlement un présent de 14. mille livres sterlings, ou 250 mille livres tournois pour avoir établi à Derby pour organsiner la foie, à la vérité d'une composition extrémement difficile & dont il avoit pris le plan à Turin, avec autant de peine & d'habileté que de péril. On comprend combien doit épargner de bras une machine qui contient 26566. roues & 67746. mouvemens qui en 24 heures travaillent 247726080. aunes. Que si l'on fait tant de cas des moiens d'abrèger les travaux en des païs où l'on abonde en hommes & en ouvriers de toute espece, de quel prix ne seront-ils pas en des pais, qui ne jouissent que d'une médiocre population,

& qui ont tant d'intérêt à mettre les bras en

referve pour l'agriculture.

Au reste dans cet article des arts nous avions peu à dire des arts libéraux qui malgré leur lustre & l'agrèment qu'ils procurent, ne sont ni plus d'honneur au génie, ni autant de bien à l'humanité. Quelle honte que les arts méchaniques ayent été si souvent & si mal à propos avilis! Ne doivent-ils pas être du moins aussi nobles, puisqu'ils sont les plus utiles?

IV. POINT.

Des Manufactures rélativement à l'Agriculture.

Une bonne partie des idées, & des maximes rélatives aux arts peuvent & doivent s'appliquer aux manufactures. Ce sont des arts en grand, & qui réunissent ou rapprochent de plus prés les moiens emploiés par les divers arts. Elles emploient pour l'ordinaire plus de bras que d'outils & de machines, & par-là elles favorisent plus la population. Elles sont plus stables & moins ambulantes que les arts, ainsi elles sont plus fixes & plus profitables dans les pais où elles trouvent de la faveur.

Le but général des manufactures est de donner à la matière une forme qui la rende plus précieuse, & une valeur nouvelle qui lui eût été étrangère sans l'industrie, valeur qui devient la fource & l'aliment d'un riche commerce. Les manufactures bien constituées & bien régies, font souvent la splendeur de l'Etat par les richesses qu'elles y versent, la fortune de ceux qui les ont établies & le bien être des peuples chez lesquels elles se trouvent.

Rélativement à l'agriculture, elles produifent divers effets manifestement avantageux. Le prémier en augmentant le prix des productions de la terre, le second en procurant la confommation promte & facile d'un superflu de denrées, le troisseme en animant la culture des terres, par le débit heureux du cultivateur; ce qui augmentant la masse de leurs productions met l'agriculture en état de les donner à meilleur marché, en l'exemtant des frais onéreux de l'exportation.

Le profit de l'Etat en ce cas est moins ce que les manufactures valent à ses coffres, que les moiens qu'elles donnent de metrre en valeur les terres & de faire vivre à l'aise un grand nombre d'hommes, ce qui augmentera néces-

lairement sa population.

Non seulement la valeur des terres déja sertiles augmentera par l'insluence & le succès des manusactures; mais les terres les moins sécondes s'en prévaudront. On supplée par l'industrie aux productions de la terre; mais il saut toûjours que les productions de la terre nour-insent les personnes industrieuses. Plus elles seront abondantes & plus les manusactures & le commerce devront s'exercer à bon marché;

au reciproque, plus les manufactures seront florissantes & plus on s'appliquera à surmonter la résistence d'un terroir stérile; ou plus on sera d'efforts pour y suppléer par son industrie.

Les manufactures ne connoissent de bornes que celles de la consommation; la nation qui possédera la main d'œuvre au meilleur marché,

fera le commerce le plus étendu.

Le prix des choses nécessaires à la vie sera toûjours la régle & la mesure du prix de la main d'œuvre. Il ne faut donc pas craindre d'augmenter l'embarras ou le bon marché des grains, en les augmentant, pourvû que la consommation produite par les arts vienne à leur secours. L'esprit & le grand but des loix de commerce devra donc être de faire vivre un grand nombre d'hommes par le travail, en leur procurant l'abondance & le bon marché des denrées nécessaires à la vie.

Le prémier objet des manufactures devroit être l'emploi des matiéres du crû du pais, lins, chanvre, laines, cuirs, &c. qui étant élaborées en font les richesses intérieures. C'est la perfection de la politique economique de faire en forte que la matière & la façon se trouvent réunies dans le même lieu, & que le superflu

des besoins y soit emploié.

Entre les manufactures qui s'exercent sur des matières du crû, l'Etat a un grand intérêt à favoriser les manufactures les plus utiles à la bonification des terres, dans les petits Etats sur tout. On a observé que les manufactures en

laine étoient préférables, parce qu'elles se lient à la nourriture des troupeaux, qui devient pour les terres une source de fécondité; elles facilitent la consommation, & les manufactures grossiéres y sont plus utiles. C'est ce qui détermina le judicieux Sully à s'opposer aux manufactures de soie. Le public de ce tems là n'hésita point à l'en blâmer; dans la suite on douta s'il avoit eû tort, & aujourd'hui les plus sages politiques le loueroient. Ceux qui favent que le luxe des soies fait tomber les laines; que l'avilissement des laines porte sur les troupeaux; que la diminution des troupeaux altére une des sources de la fécondité, ne balanceroient plus dans leur décision; moins encore lors qu'ils fauront que l'agriculture en France ne produit que le sixieme de ce qu'elle rendoit alors, & que pour gagner quelques millions à fabriquer des étoffes, on a perdu des miliards sur le produit des terres. Ceux qui ont calculé que deux millions de cultivateurs peuvent faire naître un miliard de productions; au lieu que trois millions d'artistes ne produisent à l'État que 700 millions en marchandises de main d'œuvre, ne seront pas h promts à condamner ce grand homme.

La consommation intérieure des manufactures a paru si importante à la nation Angloise rélativement à l'agriculture, que ce sut le motif de l'acte du parlement de 1666 portant qu'aucun mort ne seroit enterré que dans des habillemens de laine. On sent bien que de telles précautions ne font applicables qu'aux pais qui surabondent tellement dans un genre de matiéres & de fabrication, qu'ils craindroient de la rallentir & de se trouver dans l'embarras s'ils n'acceleroient leur écoulement par di-

vers moyens.

Un second objet des manufactures est la fabrication des matières étrangères, soit pour l'usage du pais même, soit pour le débit dans le dehors, & à cet égard la législation rend un très bon office à l'Etat, en favorisant l'importation & le travail d'une matière dont sans cela on seroit obligé de païer la façon à l'étranger. Ainsi en favorisant l'importation des matières étrangères, elle combinera cette faveur avec ce qu'elle doit aux matiéres du crû, de façon qu'elle n'en rallentisse point la culture & qu'elle n'en empêche point la confommation ou le débit; elle examinera si en tavorisant les cottons, leur filage & leur tissage, cette faveur pourroit faire négliger les laines & les troupeaux: elle verra si les ruches multipliées pour la cire feroient mépriser le suif & pourroit faire tort à la culture qui veut du bétail; comme la foie dévenant trop commune pourroit avilir le lin & la laine.

L'agriculture & l'industrie sont l'essence du commerce, leur union est telle que sans l'industrie les fruits de la terre auroient trop peu de valeur. Si l'agriculture étoit négligée, les sources de l'industrie & du commerce seroient

taries.

Exporter

Exporter les matières du païs ouvrées & importer les matières étrangères pour les manufactures & les réexporter ensuite, seroit afsurement la meilleure conduite qu'on pût tenir.

Les politiques ne sont pas toûjours d'accord fur les manufactures privilégiées, les uns croient cette faveur propre à recompenser les talens & à augmenter l'émulation. Cependant il est rare qu'en en soutenant une par préférence on n'en écrase, où l'on n'en étousse plusieurs qui se feroient élevées & auroient peut-être autant & plus contribué à enrichir leur pais. Les compagnies exclusives ne favorisent que des particuliers & nuisent à tout le public, le privilége ne favorise que la paresse & quelques fois l'avarice, au préjudice de la perfection. Il arrête la circulation du travail, seul principe de la circulation de l'argent. L'Etat est une société dans laquelle personne ne doit être admis à jouir seul des avantages qu'elle procure.

Dans les villes où les manufactures sont incorporées, il y a souvent moins de fabrications & plus de pauvres, que dans les villes où elles sont libres. Il s'y trouve de plus bien moins de population. On a observé qu'à Londres où se trouvent 92 compagnies privilégiées, la ville est moins peuplée qu'à Southvarch, Westminster & les autres fauxbourgs qui laifsent un champ libre à tout citoyen industrieux.

Les réglemens ne sont pas mieux observés dans les compagnies de manufactures exclusives; outre qu'il est très-aisé & très-juste d'af-

1765. III. P.

fujettir les manufactures libres aux réglemens nécessaires à la bonne fabrication & suffisans pour le bien du fabricant & du commerce. Celui qui fabrique le mieux & à meilleur marché que possible étant sûr de la préférence. Quant aux possesseurs des secrets, comme plusieurs s'en vantent pour obtenir le privilége, outre que c'est souvent une illusion, le possesseur d'un secret n'a pas besoin de privilége pour l'exercer seul & ne doit empêcher personne de le chercher, parce qu'en le cherchant, on pourroit en trouver quelque autre plus précieux. Bonté de matières, célérité de travail, perfection de l'ouvrage c'est le meilleur de tous les fecrets. Ces qualités réunies feront toûjours la plus haute prospérité des manufactures, & leur feront donner une entiére préférence. Des politiques habiles ont regardé toute compagnie d'artisans & de manufacturiers exclusive comme un monopole d'industrie.

Quelques personnes croient que le nombre d'artisans ou de manufacturiers se muisent les uns aux autres, & ceux qui sont établis sont presque toujours dans la crainte de voir former autour d'eux d'autres établissemens. Cependant l'expérience prouve que leur crainte est chimérique. C'est aux villes qui abondent en ouvriers de même profession, que s'adressent le plus de commissions, parce que c'est là que régne l'émulation, & que l'on trouve des alsortissemens complets & du choix. Or ce nome bre d'ouvriers ne peut se trouver en des lieux

tandis qu'ils se trouvent en nombre considérable dans les villes où elles sont libres. Les priviléges exclusifs d'une compagnie, d'une maitrise, ou d'un individu ont du plus au moins les mêmes effets; quoi que ceux des corporations en ayent d'avantage.

Mais tous ont le défaut capital de mettre une barrière à l'industrie de tous ceux qui n'ont pas des prérogatives. C'est un coup porté & souvent mortel à l'industrie nationale plus précieuse à

ménager que l'industrie particuliere.

Une grande raison encore pour ne pas les approuver, c'est qu'un privilége exclusif est un oreiller de sécurité; l'industrie meurt par tout où elle n'est pas animée par la concurrence, & par l'espérance de l'emporter sur ses rivaux. Les privilégiés ne songent qu'aux profits; tous les autres, pour réussir doivent penser au profit & à la gloire de se distinguer.

J'aurois encore une observation à faire en faveur des petites manufactures de campagne qui peuvent être à divers égards plus utiles que les grandes manufactures des villes; non seulement pour sournir au paisan un secours; mais pour lui donner un objet qui remplisse tous les vuides de son tems & surtout ceux de la mauvaise saison & des mauvais jours. Ce seroit en même tems un séminaire où les enfans du peuple seroient un apprentissage, d'où ceux qui seroient de trop pour l'agriculture pourroient

F 2

passer avantageusement en des manufactures

plus considérables.

Les manufactures plus particuliérement encore que les autres arts, feront toûjours l'un des objets qui attirera le plus l'attention d'un Etat qui bute à la plus grande population & à la plus florissante prospérité; non seulement pour lui-même & pour ses finances, mais encore pour le bien être de ses peuples. Dans cette vue également politique & paternelle, l'esprit de la législation ne négligera rien pour mettre en activité l'industrie des sujets de l'Etat, & en valeur tout ce qui s'y trouvera fulceptible d'une avantageuse fabrication. Outre les encouragemens & les facilités qu'elle donnera à cet égard aux hommes de sa dépendanse, elle accordera un libre & gracieux accés à tout étranger industrieux qui pourroit donner aux prémiers de l'émulation : surtout si les pais ne sont pas assés peuplés pour fournir à tout. Mais comme les manufactures attirent & occupent un grand nombre de personnes qui doivent être nourries & qu'aucun établissement de ce genre ne peut se soûtenir que dans l'abondance, ses prémiers soins & sa prémiere taveur seront toûjours pour l'agriculture.

and the property account and a party and the

athy children had and record out to the

V. POINT.

Du commerce rélativement à l'agriculture.

LE COMMERCE n'étant que la communication des produits de la nature & de l'art, cette opération est inséparable de celles que nous venons de traiter, elle doit même en être la clôture & la récompense. Si l'homme étoit ieul, il ne feroit rien que pour lui-même, vivant en société, il doit travailler pour elle, aprés avoir rempli ses propres besoins, mais comme il ne peut remplir seul des besoins qui portent sur le nécessaire, sur l'utilité & sur l'agréable, sans le secours des autres hommes il va leur offrir le surplus de son nécessaire avec les fruits de son industrie, en échange de ce qui lui manque. A quoi bon solliciter la terre à nous don ler de riches produits, si ce n'est pas pour les répandre par tout où ils manquent; & que faire de l'industrie si l'on ne faisoit circuler le produit des divers talents?

Le commerce d'un pais roule d'abord sur ses productions naturelles & sur l'industrie qui les multiplie & les persectionne. Ses objets naturels sont la nourriture, le vêtement, les commodités de la vie & ses agrémens : mais l'agriculture en sera toûjours la base & l'une

de ses branches principales.

La circulation intérieure, sera d'abord sa premiere vue; c'est que ces divers avantages servent au bien & à la prospérité du pais même, & se répandent dans toutes les parties d'un Etat, par une communication libre & facile, comme le sang produit par la nature doit circuler dans le corps humain, sans obstruction, pour y produire la vigueur & la santé.

Quand je dis une communication libre & facile, j'entends aussi la plus prompte & la moins dispendieuse; ce qui demande nécessai-

rement de belles roûtes.

L'exportation du superflu, ou de l'excédent des besoins chez l'étranger, sera le second objet du commerce d'un pais. J'entends par son superflu l'excédent de ses besoins rélativement aux productions naturelles, ou aux fruits de son industrie. Ce dont il peut se passer & qu'il pourra convertir en d'autres objets qui lui manquent, ou en argent, sera proprement son gain.

Il seroit très-avantageux pour un Etat, de trouver tout en lui-même; & il ne doit rien négliger pour l'y faire naître, ou pour mettre en œuvre ce qui s'y trouve. Mais cela est presque impossible. Ce seroit beaucoup d'y trouver tout le nécessaire, comme les grains, le sel, le ser & quelques autres articles pareils. Mais la providence a permis que tous les avantages & tous les agrémens ne sussent pas accumulés pour ainsi dire en un même lieu, afin que les hommes ne pussent jamais se dispenser d'être humains & sociables; c'est cette combinaison de besoins & de moiens d'y

pourvoir qui donne lieu au commerce & aux traités que forment entr'eux les divers Etats.

L'exportation étant la vraie source des rithesses du commerce, devra toûjours être extrêmement savorisée; parce que c'est elle qui les sait circuler au prosit des arts & de la culture; & comme elle ne peut se faire que du supersu, qui demande le travail dans l'intérieur, ce travail devra être extrêmement animé & savorisé.

Il est cependant des articles dont l'exportation est asses généralement défendue, comme celle de l'or & de l'argent monnoyé, celle des étalons de belle race de chevaux & autres du moins sans d'expresses permissions, & cela par des raisons connues ou faciles à pénétrer.

Dans la défense d'exporter, on pourroit comprendre encore des matiéres du crû, comme les laines, les soies, les lins & les chanvres qui ne devroient point être exportés brutes; pour en gagner la façon & retenir l'argent qu'elle coûteroit. Ainsi sous le regne de la Reine Elizabeth, l'exportation des laines fut défendue, dès-lors les manufactures & les arts augmentérent le nombre d'hommes, le labourage & le pâturage furent portés à leur perfection; & avec l'augmention du bétail, on vit croître le commerce des cuirs, salaisons, beures, fromages, suifs, &c. C'est là sans doute une grande leçon pour tous les Etats qui ont des matières brutes à retenir, & à travailler pour en faire ensuite un objet de commerce & d'exportation. Ce sera sans doute aussi un article bien important pour les dépositaires de la législation, d'être exactement instruit de tout ce que produit un pais, propre à y être augmenté, retenu & manusacturé, pour en fortisser son commerce. Les bestiaux en tout genre sur-tout en Suisse, y seront toûjours une source de sécondité & de richesses, par les sommes considérables qu'ils attirent de l'étranger, par l'abondance qu'ils répandent dans l'intérieur des familles, par les prosits des manusactures qui en résultent, telles que les tanneries, mais encore par l'augmentation des grains, que produiront leurs engrais sur des terres cultivées avec soin.

L'usage varie beaucoup à l'égard des charges & faveurs que les souverains attachent dans leurs douanes aux choses qui peuvent être exportées. Les unes payent des droits de sortie, d'autres y sont absolument franches; les Anglois seuls sont allés jusqu'à donner un prix d'exportation. Cet article peut beaucoup varier selon la nature des objets, la position des lieux, le besoin des sujets, & l'intérêt que le Prince ou la nation peuvent avoir a faciliter, à moderer ou à retenir cette exportation. En général & dans la plûpart des cas, elle est si avantageuse, que l'on gagne presque toûjours à l'encourager.

Les pais fertiles & bien cultivés donnent certainement de grandes facilités pour l'exportation à bas prix. C'est un grand motif pour perfectionner la culture & augmenter autant qu'il se peut l'abondance; d'autant plus que le commerce augmente infailliblement la population. Maringue outs work support, and mit stuff

Si le sol d'un pais n'est pas propre à la culture des grains, ou qu'il s'y refuse par sa stérilité, il faut nécessairement y suppléer par l'industrie & par le commerce; comme on l'a fait en Hollande & en d'autres lieux.

Les productions d'un pais étant celles de la nature ou de l'industrie, on accréditera les premiers, en leur donnant par ses soins la meilteure qualité possible, ce qui (pour les vins sur-tout) en augmenteroit beaucoup la réputation & par là même le prix; & l'on donnera de même aux produits du travail une vogue considérable, en apportant dans leur fabrication la plus grande fidélité, & en mettant à la ête de ces travaux des personnes intelligentes & industrieuses, capables d'imaginer, ou de faisir le goût du public. Des écoles de dessein seront toûjours en ce genre la base de tous les fuccès. Une sage législation pourra influer beaucoup sur toutes ces choses par ses réglements; mais son autorité seroit insuffisante, ou infructueuse sans l'habileté, la prudence & da bonne foi des entrepreneurs.

L'IMPORTATION des denrées ou des marchandises étrangéres dans un Etat, est un troisieme objet du commerce, & un objet d'une très-grande importance. Naturellement il ne devroit rien y être apporté que pour son besoin, ou du moins pour son utilité & pour son profit: mais jamais pour nuire aux intérêts de l'Etat, ou des personnes qui en dépendent.

Si l'importation a pour objet des denrées, il est rare qu'elle ne nuise pas beaucoup à l'agriculture du pais où elle se fait, en empêchant, ou en rendant moins avantageuse la vente de ses produits, ce qui ne pourroit qu'y rallentir la culture en rebutant le cultivateur. Elle n'est convenable que dans des cas de besoins urgents, & c'est à les prévenir qu'un sage gouvernement met tous ses soins; soit en antmant tous les genres de culture, & donnant lieu à ce qu'elle soit étendue par tous les defrichemens possibles; soit par des gréniers de précaution qui puissent s'ouvrir au besoin pour rompre le monopole des particuliers, & garantir le pauvre peuple d'une trop grande cherté dans les années malheureuses pour les recoltes, comme les païs du louable canton de Berne & des autres parties de la Suisse, l'ont éprouvé à diverses fois par les bontés paternelles de leurs gracieux fouverains.

L'IMPORTATION a d'abord, & naturellement pour objet des choses qui ne peuvent croître dans les climats tempérés; comme les épiceries, les drogues, le sucre, le thé, le cassé, &c. articles malheureusement trop familiers aujourd'hui, & qu'un long usage à rendu presqu'autant nécessaire que la nourriture. Combien d'autres choses ne pourrions nous pas indiquer encore, soit de la nature de celles qui

croissent, ou qui se travaillent dans le païs où on les apporte soit de celles qui lui sont absolument étrangéres à l'un ou l'autre de ces égards & dont les unes sont mêlées d'utilité & d'agrément, les autres de pur luxe, ou de vaine curiosité. Ces divers articles demandent des régles & des tempéramens sujets à varier, suivant l'état plus ou moins heureux d'un païs; mais la législation a sur-tout cela des principes généraux & incontestables.

Le 1°. d'interdire l'entrée de ce qui seroit jugé évidemment nuisible à un pais, tel que seroit l'importation des choses de même genre que celles qui y croissent, ou qui par une qualité supérieure, pourroient les décréditer, en empêcher ou en restreindre le débit intérieur.

Le 2°. d'interdire l'entrée des marchandises étrangéres, de même genre que celles qui se fabriquent dans les païs de l'Etat où on les apporte, qui nuïroient infailliblement à leur fabrication, à leur écoulement & à la culture des matiéres qui y fournissent.

Le 3°. de défendre ou limiter l'entrée des marchandises de luxe, ou de mode qui enlévent beaucoup d'argent; à moins que le commerce d'exportation ne fût devenu si avantageux, que ce luxe pût être envisagé comme le profit des échanges, ou le fruit de l'industrie.

Le 4° de favoriser l'entrée des matières étrangéres brutes, qui pourroient y être mises en œuvre, telles que le coton, & saire gagner au peuple d'un pais une façon qu'il payeroit sans cela à l'étranger; lors sur-tout que ces matiéres ainsi ouvrées sont actuellement partie de la consommation intérieure, & peuvent devenir l'objet d'une exportation avantageuse, après avoir occupé utilement ses manufactures. On sentira sans peine que les désenses d'importation des choses d'une utilité évidente ou d'une consommation journalière, ne pourroient se faire que lorsque les établissemens nationaux, ou formés dans un païs, y auroient prîs consistence & se trouveroient en état de fournir à ses besoins.

Dans les cas de simple agrément, la législation pleine de bonté pourroit, sans en venir à une privation totale, en rendre l'importation plus rare, plus mesurée & plus difficile; hors des cas d'une absolue nécessité, elle apportera toûjours le moins de gêne qu'il sera possible au commerce, autant du moins que l'intérêt général de l'Etat & de la société, bien entendu, pourra le permettre.

Les priviléges exclusifs tendant à gêner la liberté du plus grand nombre, méritent toûjours la même attention. Ce seroit ici le cas de rappeller les principes que nous avons posés à cet égard en parlant des manufactures.

Les compagnies de commerce ayant plus d'étendue & embrassant de plus grands objets, feroient plus de mal encore, parce qu'il est rare qu'elle ne deviennent abusives & tiranniques, en éloignant ou étoussant tout ce qui n'est pas de leur intérêt, de saçon à hûrter fouvent l'intérêt public. L'esprit de monopole qui est presque toujours celui de ces compagnies est un esprit destructif. L'on a accusé les Hollandois de bruler quelquesois ou de jetter à la mer de grandes quantité de poivres, de muscades ou de bleds, pour en soûteni le prix. "Tel est, (dit un Auteur,) l'esprit d'une compagnie qu'elle préserera toûjours un gain de dix pour cent sur mille tonneaux d'exportation à celui de cinq pour cent sur deux mille tonneaux. "Dans le commerce libre au contraire, la concurrence force nécessairement le marchand à se contenter de prosits médiocres, & à augmenter les exportations pour augmenter ses prosits.

En donnant au commerce le plus de liberté qu'il est possible, il se sera peut-être moins de grandes fortunes; mais un plus grand nombre de fortunes médiocres & une aisance plus généralement répandue en sera le fruit; ce qui certainement est le plus sûr & le plus avantageux pour un pais, & qui sera par-là même le but d'une bonne législation, sur-tout dans les Etats républicains, où l'on doit chercher ce

qui approche le plus de l'égalité.

Une prospérité plus générale est toûjours plus favorable à la circulation des prosits du commerce, que l'opulence d'un petit nombre. Elle sera plus propre aussi à hausser le prix des terres, par la concurrence & a les mettre en valeur, que des fortunes éclatantes qui tour-

nent tout ce qui tient à elles en luxe & en embélissements; outre que des fortunes médiou cres ne donneront jamais autant de mauvais exemples de vices & de prodigalité. Enfin cet état moien d'aisance sera plus favorable à une ramnable population, l'un des grands buts

que l'on doit se proposer.

Les républiques ont pour l'ordinaire cet avantage que le commerce y est plus libre; on n'y voit jamais, ou du moins bien rarement, ces monopoles d'Etat si odieux, qu'on n'a vû que trop dans les monarchies. Dans le gouvernement d'un seul, (dit M. de Montesquieu,) le commerce est fondé sur le luxe : dans le gouvernement de plusieurs il est fondé sur l'œconomie. Ajoûtons qu'il est accompagné de bien plus de sureté: ces fortunes moins rapides ne feront du moins jamais exposées à des coups d'autorité qui les renversent ou qui les épuisent. Le succès du commerce dans les républiques est sensible par un grand nombre d'exemples anciens & modernes, tels que ceux des villes de Tyr, de Carthage, de Marseille, de Florence, de Venise, des villes Anséatiques, & plus en grand, par le degré de splendeur auquel il a porté les Provinces unies, que leur commerce a égalé aux puissances les plus relpectables de l'Europe.

En laissant beaucoup de liberté au commerce, la législation a droit de la tempérer par ses sages réglements, & sur-tout d'exiger beaucoup de candeur. & de bonne soi : la police ne sauroit veiller trop attentivement sur toutes les licences qui s'écartent des loix du commerce. L'intérêt général demande qu'on punisse sévérement toute fraude dans les poids, mesures, altérations ou mélange de marchandises.

Outre les loix générales que le droit des gens a établies, il importe beaucoup que l'administration de la justice mercantile soit sommaire, & la plus briéve qu'il est possible & pour cela affranchie des formes & des longueurs trop ordinaires & trop multipliées dans les tribunaux.

Le commerce bien dirigé est sans contredit la base la plus solide d'un Etat, & souvent même l'organe de sa grandeur. L'un des moïens les plus efficaces de l'y conduire, & sur-tout un Etat éloigné des mers, & qui veut conserver son indépendance, sera de faire naître dans son propre sein l'abondance, par les ressources solides & variées de l'agriculture.

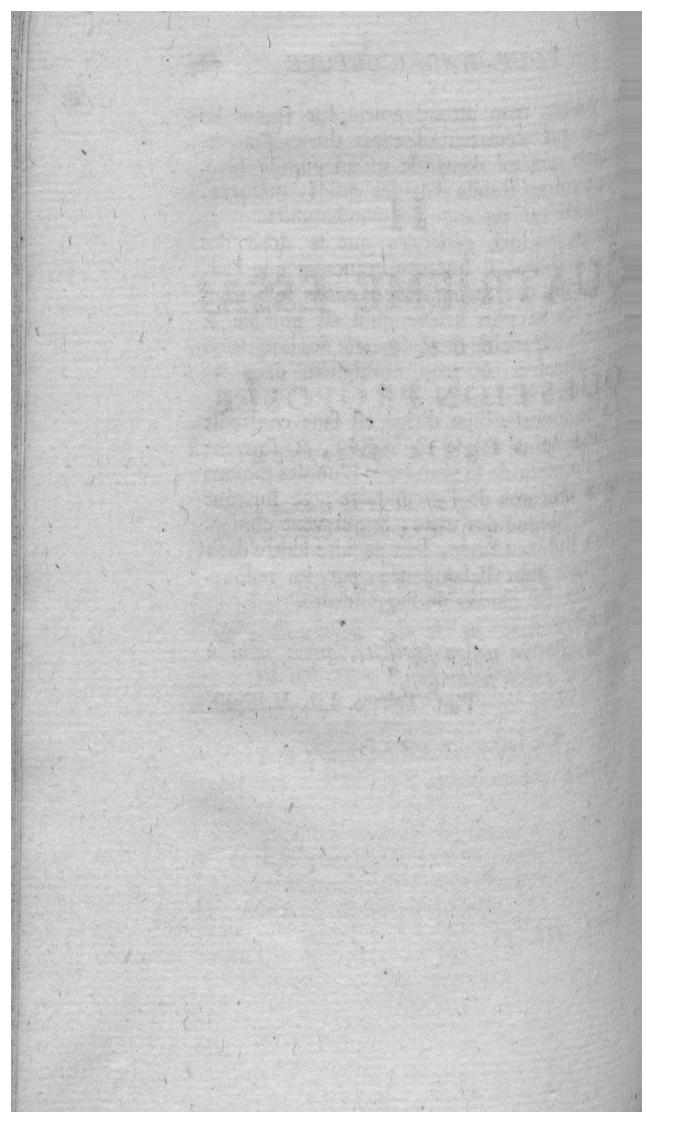
Quod Patria nostra florescit, quam mihi à quocumque excoli jucundum!

THE CHIEF COURT TO THE PARTY OF THE PARTY OF

whether action or remainded to be and the fit

Maria and the court of the second

Plin. Tabato. Lib. V. Epist.



nelet dans le quel il y avoit eu auparavant du vinaigre; Il y ajoute un peu de poivre d'Espagne, de racine de Pyrethre, & de Tartre cru bien pulverisé; le tout laissé pendant 5. semaines sur le sourneau a produire d'ex-

cellent vinaigre. Pour l'eau de vie on fait germer le millet de la même façon qu'on fait pour les grains qu'on employe dans la biere; & après l'avoir fait sécher, on le fait concasser grossiérement & l'on verse sur cette grossiere farine, de l'eau bouillante, en brassant le tout. Lors qu'il est presque refroidi, on y ajoute de l'écume de moût telle que le vin nouveau la pousse; lors qu'il fermente, on brasse derechef, puis on couvre légérement le vase d'un linge double, au bout de quelques jours la matiere fermente, & lors que ce mélange commence à s'éclaircir, & qu'il éxhale une odeur spiritueuse, on le distille & on tire une eau de vie foible, qui rectifiée encore une fois, il en résulte un esprit très-sort.

taust pones en entre gene konfliss skrive, en la In efficie ages e dans e con-caracter leggrenteur

think toop a subth that say the tell of

of the constant of the constan